La Conférence

ANNÉE JUDICIAIRE 1996-1997• N°2• NOVEMBRE - DÉCEMBRE 1996

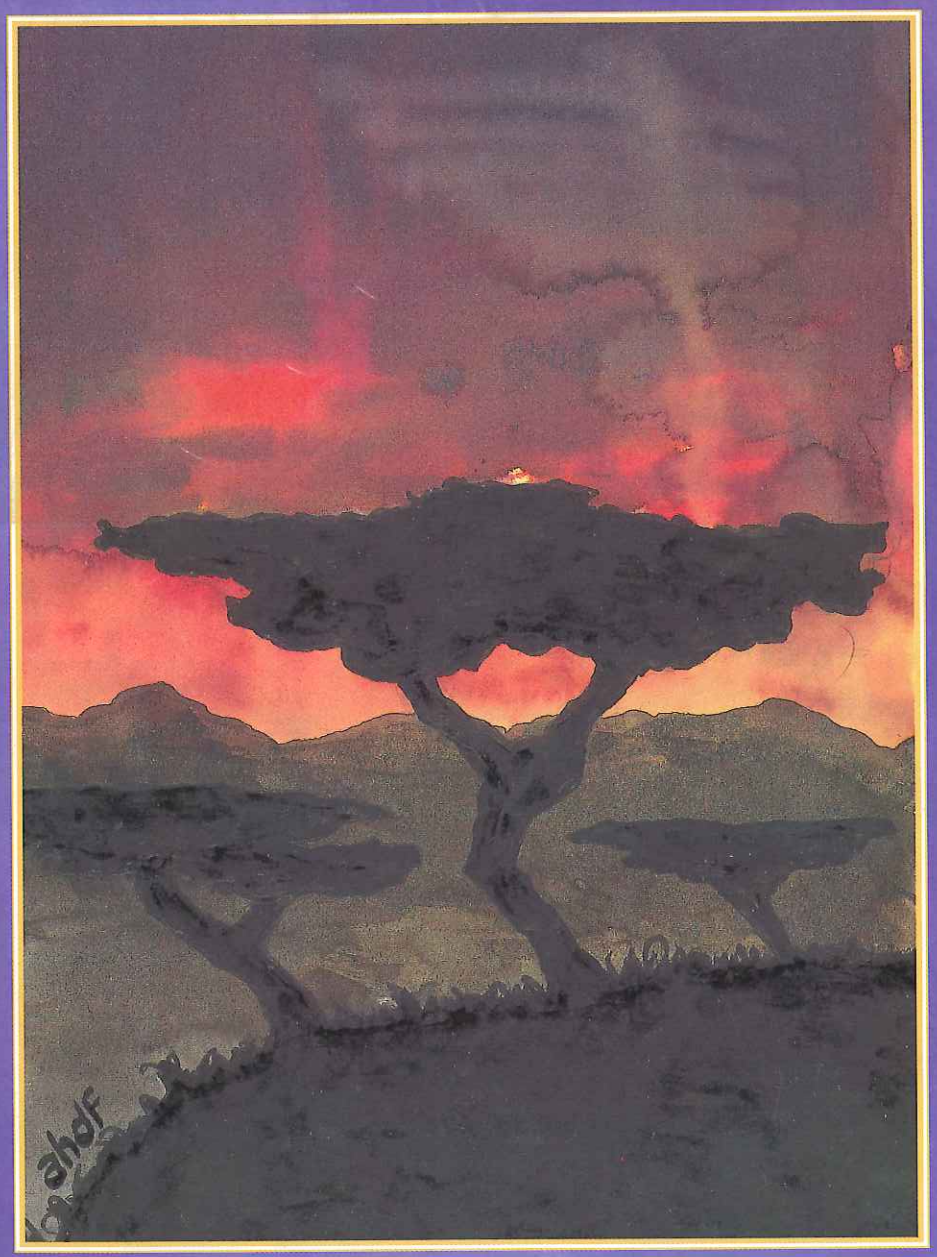

2

Bimestriel paraissant cinq fois par an - Autorisation de fermeture B-806 - Bureau de dépôt : Bruxelles X

BMW BRUSSELS (QUARTIER LOUISE): LA CONFIANCE TOUT PRÈS DE CHEZ VOUS.

Découvrez un monde de confiance où la perfection est un objectif permanent.
Le professionnalisme du personnel s'appuie sur une infrastructure de haut niveau. Son sérieux, sa compétence et sa maîtrise technologique sont votre meilleure garantie pour vos entretiens et vos travaux de carrosserie. Pour votre facilité, nous mettons un parking à votre disposition.

BMW Brussels
Succursale de BMW Belgium s.a.

Rue du Magistrat 22
1000 Bruxelles (Quartier Louise)
Tél. 02/641 57 11

SI VOUS AIMEZ CONDUIRE.

La Conférence

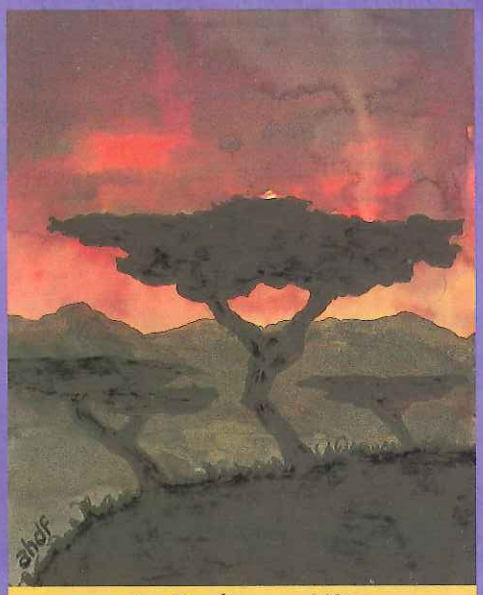

La Conférence N°2
Novembre-Décembre 1996

Cotisations

Voici le montant des cotisations pour l'année judiciaire 1996-1997 :
- stagiaires : 500 F
- conjoint non avocat d'un avocat stagiaire : gratuit
- avocats inscrits au tableau :
  - moins de 10 ans de barreau : 1.900 F
  - 10 ans de barreau et plus : 2.900 F
- conjoints non avocats d'avocats inscrits au tableau : 1.500 F
- membres de la famille judiciaire : 2.900 F
- membres sympathisants : 4.000 F

Seuls les membres en règle de cotisation peuvent participer aux activités de la Conférence et bénéficier de prix réduits pour d'autres. Ils sont seuls admis à participer aux élections en fin d'année.

Faites-vous membre de la Conférence du Jeune Barreau en versant dès aujourd'hui votre cotisation et celle de votre conjoint au compte n° 630-0215121-34 de la Conférence. Votre carte de membre vous sera envoyée dès réception de votre paiement. Soyez-en déjà remercié.

Sommaire

5 Éditorial

7 En direct de la rédaction

Chroniques

9 • Billet d'humeur, *par François Jongen*
10 • L'interview, *par Anne Karcher et Gérard Kuyper*
11 • Carrefour des Colonnes, *par Emmanuel Plasschaert*
13 • La plume au vent, *par Antoine Henry de Frahan*
15 • Le droit qui change, *par Antoine Henry de Frahan*
25 • Chronique théâtrale, *par Pierre Winand*
27 • Chronique d'Avocats sans Frontières, *par Pierre Legros*

28 Petits et grands échos

Voyage

22 • Voyage en Afrique du Sud

Activités

31 • Formation continue en informatique
31 • Grande conférence Christian Chartier
31 • Conférence Berryer
33 • Rentrée judiciaire

Recyclages

31 • Les recours en droit européen
32 • Les procédures de mise en état
32 • Les droits de succession
32 • L'interdépendance des contrats

34 Agenda et petites informations

LA CONFÉRENCE est éditée par la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles
ÉDITEUR RESPONSABLE : Me Marc Demartin, av. de Broqueville 116, bte 13-15 - 1200 Bruxelles
RÉDACTEUR EN CHEF : Me Gérard Kuyper
SECRÉTAIRE DE RÉDACTION : Me Anne Karcher
COLLABORATRICE PERMANENTE : Régine Waterman - Tél. : 02/508.66.43
DESSINS : Me Antoine Henry de Frahant et Marcel Siraut
RÉALISATION : RP&C
PUBLICITÉ : RP&C - 145, rue Meyerbeer - 1180 Bruxelles - Tél. : 02/344.52.20 - Fax : 02/343.61.72
COUVERTURE : Me Antoine Henry de Frahan

Services aux entreprises en difficulté

Redressement **Cession** **Liquidation**

La loi du 13 avril 1995 a profondément réformé le régime de liquidation des sociétés commerciales. Ainsi par exemple, une situation active et passive, un rapport de contrôle de même qu'un rapport justificatif des organes sociaux sont désormais requis.

C'est dans ce contexte de responsabilité accrue du liquidateur que notre société a été créée, sous la tutelle d'un ancien du Barreau spécialisé depuis dix ans dans le diagnostic et la restructuration d'entreprises en difficulté.

Nous proposons une **assistance à la gestion de crise ou à la liquidation,** voire une prise en charge complète, y compris sous forme de mesures de redressement, de cession d'actifs ou d'activités, de sursis de paiement ou de liquidation volontaire.

Morel & Cy
Société privée à responsabilité limitée

Rue Tenbosch 85 (B.38)
B-1050 Bruxelles
Tel.: 02/757 61 71
Fax : 02/759 61 64

FOURNITURES DE BUREAU

NEW NIAS

12.000 références
dans les plus grandes marques disponibles
en notre magasin ou livrables chez vous
endéans les 48 heures.

Les registres : Notre spécialité !
Plus de 60 tracés différents dans 20 formats.
Sans oublier les modèles spéciaux, répertoires notariaux, actionnaires, registres du personnel.

DEMANDEZ-NOUS NOTRE CATALOGUE

New NIAS
Rue Capitaine Crespel, 2-4 • 1050 Bruxelles
Tél. 02/512.12.17 ou 512.71.51
Fax. 02/512.38.57

LE NOUVEAU VOYAGER

2,4 L essence • 3,3 L autom. essence • 2,5 L turbo diesel

Court ou long chassis

7 places, 2 portes latérales, 2 airbags, direction assistée, 4 vitres électriques, rétroviseurs électriques et chauffants, verrouillage central, radio RDS

À PARTIR DE 925.500 F TVAC

DANCAR TECHNIC

Concessionnaire CHRYSLER Jeep®

Rue Vanderkindere, 532 • 1180 Bruxelles • Tél. : 344.33.05 & 346.31.86
Bld de la Deuxième Armée Britannique, 31 • 1190 Bruxelles • Tél. : 347.15.20

Editorial

Marc Demartin

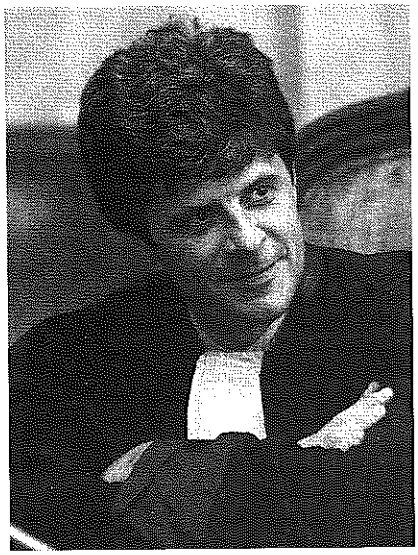

Nos montres indiquent l'heure d'hiver, les vacances me semblent déjà bien loin.

Et pourtant, les événements tragiques qui ont secoué la Belgique cet été sont encore très proches.

L'affaire Dutroux nous aura mené au delà du supportable et aura marqué au fer noir notre rentrée judiciaire.

Comment imaginer que le Président du Jeune Barreau puisse poursuivre son éditorial sans laisser filtrer son sentiment devant ce qu'il a vu et entendu.

Souvenez-vous, tout le monde pleurait, les drapeaux étaient en berne, le peuple avait décrété le deuil national.

L'émotion intense appelait au lynchage.

Devant la foule en furie, n'était-ce pas à l'avocat d'être le premier à éviter que l'agitation collective ne bouscule le vrai procès, n'était-ce pas à lui d'agir pour que tout individu - quel qu'il soit - soit défendu dans le respect des règles de procédure?

C'est en effet le devoir de l'avocat de reconnaître la voie, parfois ingrate, mais toujours indispensable de la défense.

Loin de tout cela, certains de nos confrères ont tenu des propos hautement médiatisés pour informer l'opinion publique qu'ils refusaient de défendre des pédophiles, ...enfin ceux-là.

La plupart de ces confrères n'ont pas hésité à profiter de l'attrait leur « titre » pour livrer leurs états d'âmes à la presse (salle d'attente comble le lendemain).

Bien sûr, nous ne pouvons pas défendre toutes les causes qui nous sont soumises, il est toutefois regrettable que des confrères utilisent ce refus pour faire parler d'eux.

Comment pouvons-nous oublier notre rôle ? Comment oser déclarer que l'on refuse de défendre des pédophiles parce qu'on a soi-même des enfants, ... comme si les avocats d'assises étaient tous sympathisants ou complices de meurtriers?

Elle serait belle «l'honnêteté» de l'avocat qui réclamerait la condamnation de son client.

Si tout n'est pas défendable, chacun a le droit d'être défendu.

N'était ce pas l'occasion pour nous - à l'instar du Président de la Conférence Libre du Jeune Barreau de Liège - de monter au créneau au niveau national pour mettre en exergue les valeurs de notre profession et protéger les confrères qui ont eu le courage - sans tapage - d'assurer la défense des divers prévenus dans cette affaire.

A nous aussi d'être parfois l'avocat du diable... ■

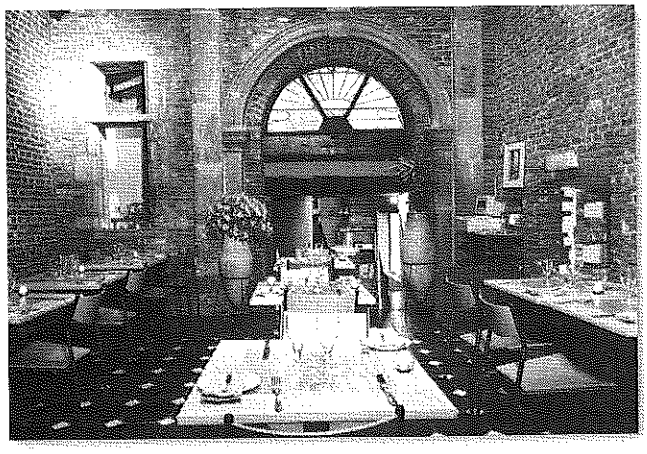

LA TOUR D'Y VOIR

A 5 minutes à pied du Palais de Justice, au cœur du Grand Sablon, le quartier des antiquaires et des peintres, sur le même trottoir que Wittamer, dans une chapelle du 14ième siècle

LE MIDI *(12.00 à 14.30)*
Plat du jour + café _____ 395-
+ entrée ou dessert _____ 495-
+ entrée et dessert _____ 595-

LE SOIR *(19.30 à 23.00)*
Menu surprise (3 services) _____ 695- + vin _____ 920-
Menu prestige (6 services) _____ 1195- + vin _____ 1420-

Airconditioning / Capacité de 60 couverts / Fermé samedi midi et dimanche midi

Place du Grand Sablon, 8/9 1000 Bruxelles 1er étage Galerie « Les Vieux Sablons »
Tél. : 02/511 40 43 Fax : 02/511 00 78

CAISSE DE PREVOYANCE
DES AVOCATS
ET DES HUISSIERS DE JUSTICE

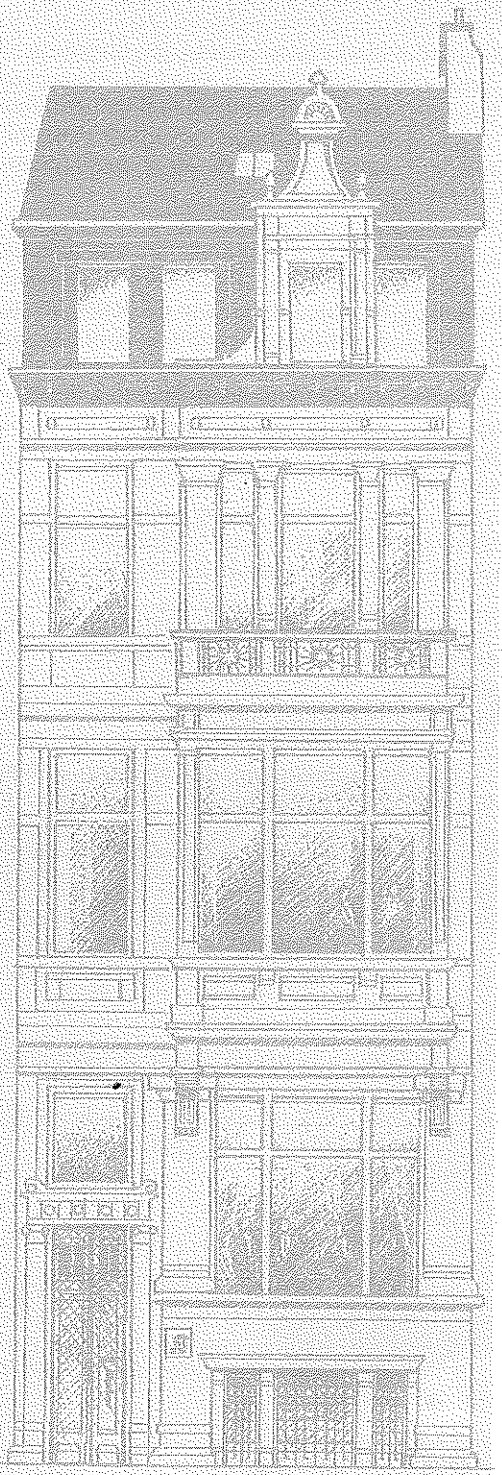

FONDS DE PENSION

- capital extra-légal à l'âge de 65 ans
- au choix - réversible à 60 % sur la tête du conjoint ou du cohabitant survivant - ou non-réversible
- en cas de décès, sur simple demande, le paiement immédiat de la réserve mathématique de la rente projetée, sous forme d'un capital
- participations bénéficiaires
- cotisation annuelle à fixer librement entre 10.000 BEF et 80.000 BEF et fiscalement entièrement déductible en tant que charges professionnelles

FONDS DE SOLIDARITE

- une allocation inconditionnelle de 100.000 BEF par an, à chaque orphelin d'un membre de la Caisse qui bénéficie d'allocations familiales et ceci jusqu'à l'âge de 25 ans
- en cas de décès d'un membre de la Caisse, allocation unique inconditionnelle de 100.000 BEF pour le conjoint survivant
- pension de survie complémentaire pour le conjoint survivant de maximum 160.000 BEF/an après enquête sur les ressources
- pension complémentaire pour le membre à partir de 65 ans de maximum 160.000 BEF/an (180.000 BEF pour un ménage) après enquête sur les ressources
- d'autres allocations sont octroyées à des membres en difficulté

Avenue de la Toison d'Or 64
1060 Bruxelles
Tél. 02/534.42.42
Fax 02/534.43.43

En direct de la rédaction

Gérard Kuyper

Il est incontournable pour tout qui fréquente quelque peu le palais. Il est indispensable aux malheureux stagiaires du premier mois, perdus, errant dans les couloirs pour n'avoir pas compris les subtiles arguties des huissiers gardiens des portes de bronze et dont le bien le plus précieux (avant l'uniforme) est sans doute cette discrète chaufferette électrique qu'ils gardent jalousement à leurs pieds.

Lui n'a pas de chaufferette à hauteur des pieds.

Lui, c'est l'homme qui a vu l'avocat qui a vu l'avocat qui n'a pas vu le bâtonnier qui a vu l'ours.

Lui est au palais ce que Rémy Brica est à la musique : c'est le service de remplacement, le vestiairiste, le libraire, le service de renseignement, et j'en passe.

Lui, c'est Raymond DESTRIJCKER.

Deux rédacteurs de votre périodique bimestriel préféré ont interrogé ce héros du jour sur les aspects quotidiens de sa palpitante vie professionnelle. Dans ce périodique, vous saurez tout ce qu'il est permis de savoir .... brrr.

Dans ce périodique également, on vous parlera de la grande conférence de Monsieur Christian Chartier, porte-parole du Tribunal pénal international. On vous parlera également du recyclage en droit judiciaire du 5 décembre prochain.

Vous lirez en page 33 une importante communication de l'Ordre relative à l'organisation d'échanges de stagiaires avec les barreaux d'Israël et du Québec, illustration pratique de l'utilité des relations internationales qu'entretient notre Ordre.

On vous parlera du voyage, du droit qui change, de la formation continue en informatique organisée par le jeune barreau, etc. sans oublier les incontournables échos et la bande dessinée.

Enfin, vous remarquerez que le contenu rédactionnel du périodique a changé. Tout cela n'est possible que grâce à tous ceux qui ont accepté de prendre un peu de leur temps pour écrire l'un un billet d'humeur, l'autre un écho, l'autre encore une simple pensée. On ne l'écrira jamais assez, les colonnes de ce périodique vous sont ouvertes. Faites vous plaisir : faites vous lire par vos confrères ! ■

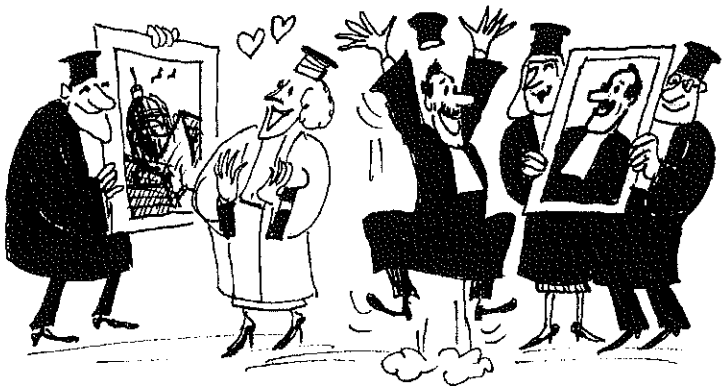

Portraits à l'aquarelle et à l'huile
Tableaux sur commande
Dessins
Marcel Siraut
artiste peintre
Parvis Sainte Alix 20 Bte 6
1150 Bruxelles Tél: 02/762.20.76

BRUYLANT

RUE DE LA RÉGENCE, 67 - 1000 BRUXELLES - TÉL. (02) 512 98 45 - FAX (02) 511 72 02

L'ÉDITEUR DU LIVRE ET DE LA REVUE JURIDIQUES EN BELGIQUE

DIFFUSEUR POUR L'EUROPE DE NOMBREUX OUVRAGES ÉTRANGERS, NOUS POUVONS EN OUTRE COMMANDER PARTOUT DANS LE MONDE TOUS LES OUVRAGES JURIDIQUES.

DERNIÈRES NOUVEAUTÉS

L'actualité du droit de l'audiovisuel européen. (Centre de droit de l'information et de la communication de la Faculté de droit de l'ULB / Institut d'études européennes de l'ULB.) Sous la direction de Carine DOUTRELEPONT.
ISBN 2-8027-0639-X. - 1996, 320 p., **2.450 F.**

Code judiciaire, par Alphonse KOHL et Guy BLOCK.
ISBN 2-8027-0995-X. - 1995, 612 p., **850 F.**

Code pénal, par Françoise TULKENS et Marie-Aude BEERNAERT.
ISBN 2-8027-0668-3. - 1995, 422 p., **850 F.**

De La Belgique unitaire à l'Etat fédéral, par Michel LEROY.
ISBN 2-8027-0706-X. - 1996, 84 p., **850 F.**

Les drogues dans l'Union européenne. Le droit en question, par André DECOURRIÈRE.
ISBN 2-8027-0669-1. - 1996, 381 p., **2.750 F.**

Le droit et l'objet d'art : le droit de suite des artistes plasticiens dans l'Union européenne. Analyse juridique, approche économique, par Carine DOUTRELEPONT (Centre de droit de l'information et de la communication de la Faculté de droit de l'ULB / Institut d'études européennes de l'ULB).
ISBN 2-8027-0638-1. - 1996, 492 p., **3.650 F.**

Droits et libertés de l'avocat dans la Convention européenne des droits de l'homme. Note de recherche présentée pour l'obtention du DEA de droit international, par Séverine RUDLOFF.
ISBN 2-8027-0665-9. - 1995, 200 p., **1.850 F.**

L'imposition des pensions, rentes, indemnités et allocations en tenant lieu. Revenus de source belge obtenus par des résidents, par Daniel SCHEERS.
ISBN 2-8027-0653-5. - 1996, 588 p., **4.250 F.**

Libertés, pluralisme et droit. Une approche historique. Société d'histoire du droit. Actes du Colloque d'Anvers (27-30 mai 1993), publiés sous la direction de Herman VAN GOETHEM, Laurent WAELKENS en Koen BREUGELMANS.
ISBN 2-8027-0726-4. - 1996, 334 p., **1.450 F.**

Manuel de droit communal, sous la direction de Pierre LAMBERT. Tome II. — *La loi organique des Centres publics d'aide sociale.*
ISBN 2-8037-0732-9. - 1996, 404 p., **2.950 F.**

Principes généraux du droit et droit communautaire. Origines et concrétisation, par R.-E. PAPADOPOULOU.
ISBN 2-8027-0709-4. - 1996, 332 p., **2.250 F.**

L'Union européenne et la circulation des marchandises. Les échanges entre Etats membres, par Pierre MERCIER.
1995, 430 p., **2.950 F.**

LES CODES BELGES

de Servais et Mechelynck

Entièrement sur feuillets mobiles

Cinq tomes (en dix classeurs cartonnés plein simili-cuir)

Trois mises à jour par an

Collection complète : **21.500 F**

A jour au 1er janvier 1996

Pour les étudiants, prix spécial de 9.000 F plus 3 mises à jour gratuites et par la suite 50 % sur celles-ci durant toutes leurs études.

Pour les avocats stagiaires, prix spécial de 17.500 F., 6 mises à jour avec 50 % plus un abonnement d'un an à la « Pasicrisie belge ».

Billet d'humeur

Pour faire le portrait médiatique de la Justice

François Jongen

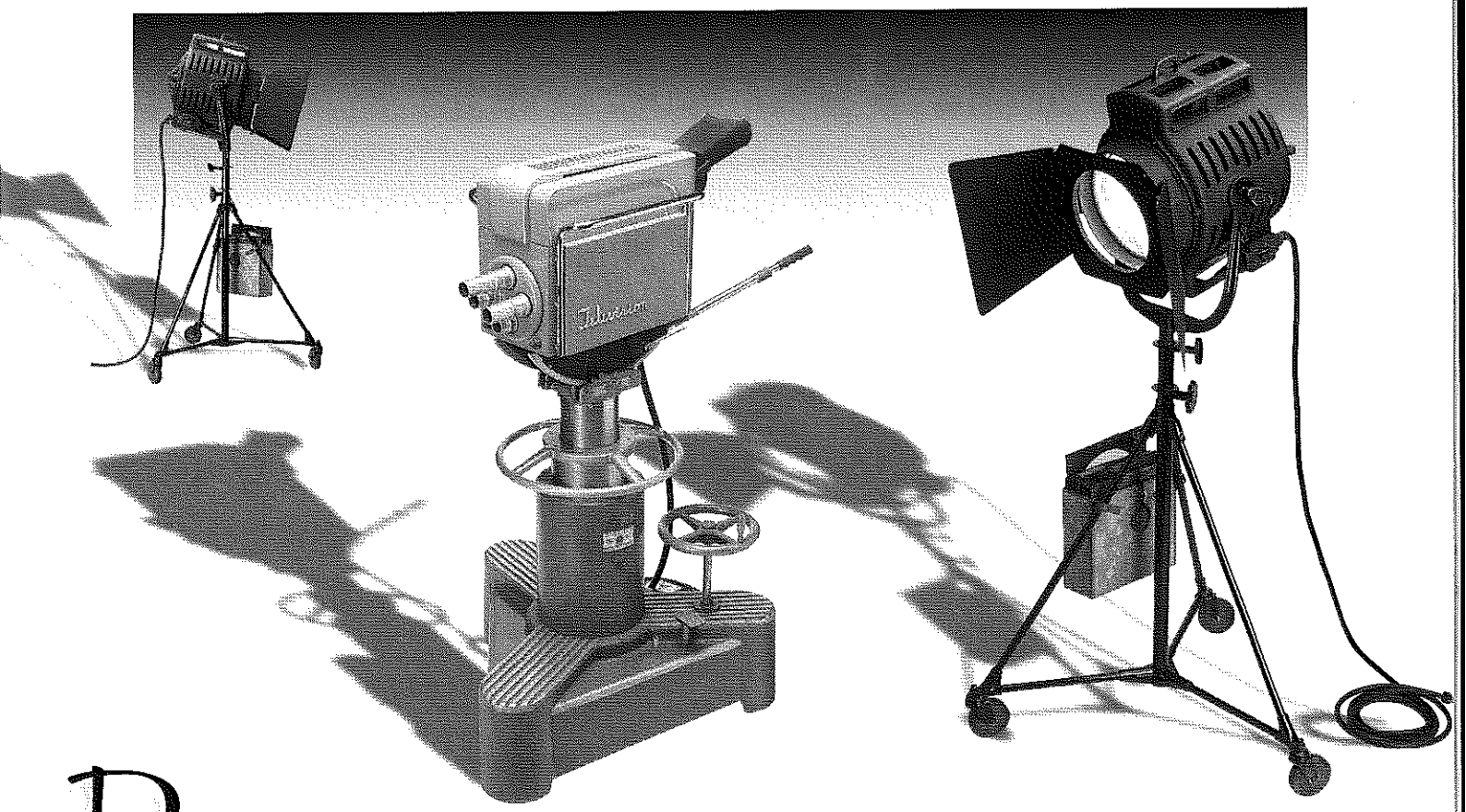

Dessinez un studio de télévision.

Placez-y un journaliste impudique. «Vous m'avez dit en préparant cette émission que ...».

Prenez un ministre de la Justice. S'il est flamand, flanquez-le d'un parlementaire du premier parti de la Communauté française. On n'est jamais trop reconnaissant envers ces gens-là.

Prenez un magistrat syndiqué qui parle bien. Les autres ne parlent pas.

Prenez un avocat qui parle bien. Ils parlent tous bien. S'il peut vous expliquer pourquoi il a refusé de défendre X ou Y, c'est encore mieux. A défaut, qu'il vous dise pourquoi il aurait défendu X ou Y si X ou Y le lui avait demandé.

Prenez des justiciables, néologisme étonnant dont on ne sait s'il est à la Justice ce que le client est à Belgacom ou ce que l'abonné est à la RTT. Choisissez vos justiciables de préférence meurtris dans leur chair : le spectacle de la souffrance, fût-elle digne, est toujours bon à prendre.

Prenez une paire d'universitaires. Qu'ils soient pénalistes, constitutionnalistes, criminologues ou sociologues importe peu, du moment que vous respectiez le pluralisme entre Universités.

Prenez n'importe qui d'autre pour faire l'appoint : il faut au moins neuf invités, sous peine de rendre le débat précis ou intelligible.

Choisissez trois questions simples, auxquelles on peut répondre par oui ou par non. Posez-les aux téléspectateurs, en les invitant à composer un numéro de téléphone pour donner leur réponse. Pour faire patienter les téléspectateurs en attendant qu'ils puissent connaître la bonne réponse à la question, faites parler les invités à tour de rôle ou en même temps, peu importe.

Après cinquante-cinq minutes, n'oubliez pas de rendre l'antenne pour permettre la diffusion d'écrans publicitaires.

Si vous avez le sentiment que le débat n'a abouti à rien, c'est qu'il était réussi : vous pourrez en effet le recommencer la semaine suivante en changeant seulement le titre et les invités.

Et ne croyez pas avoir perdu votre temps : avec une moyenne annoncée de 9 000 appels par question, et un coût de communication téléphonique moyen de 40 BEF par appel (0900 oblige), vous avez généré pour votre chaîne de télévision en une heure d'»information» un chiffre d'affaires de 500 000 BEF minimum. Qui a dit que la télévision coûtait cher ? ■

L'interview

Anne Karcher et Gérard Kuyper

C'est sans doute l'une des personnes les plus connues au barreau que la Conférence a choisi de vous présenter. Célèbre mais simple, aurait-on envie d'écrire. Et pourtant, qui connaît réellement Raymond DESTRIJCKER ?

Ce poisson né un 19 mars, ancien bibliothécaire du barreau, a cette extraordinaire faculté de retenir les passages les plus furtifs de nos confrères. Vous le voyez répondre au téléphone tout en écrivant sur un calepin le nom de l'avocat qui a loué la toge n°14, avant de donner au stagiaire de garde une enveloppe déposée la veille pour son patron. Vous pouvez raisonnablement penser qu'il ne vous a pas vu. Vous vous trompez.

L'homme reconnaît qu'un bon vestiairiste est à la fois détective, gendarme (il assure la police du vestiaire), juge (il place tous les avocats sur le même pied qu'ils soient stagiaires, inscrits au tableau ou célèbres) et bureau de renseignement (beaucoup d'avocats ne connaissent que le vestiaire).

Nous avons décidé de rencontrer le phénomène sur son aire de chasse. Nous n'avons pas été déçus. Vous lirez ci-après quelques passages de l'interview qu'il a bien voulu nous accorder. Monsieur Destrijcker s'est gentiment soumis au " jeu de la vérité " et n'a pas utilisé plus de deux jokers. Qu'il en soit ici remercié et trouve en ces quelques lignes au ton parfois impertinent le témoignage de la sympathie que les jeunes avocats lui portent.

La Conférence : " Sur quel(s) critère(s) vous basez-vous pour (al)louer gratuitement des toges aux avocats ? "

Raymond Destrijcker : " joker "

La Conf' : " Quel est l'avocat le plus généreux à Noël ? "

R.D. : " joker "

La Conf' : " Comment percevez-vous les événements mondains du barreau ? et du jeune barreau ? "

R.D. : " Je trouve cela très bien; j'apprécie beaucoup d'être invité par le jeune barreau et l'Ordre, c'est le signe qu'on est content de mon travail. Je pense par ailleurs que le jeune barreau devrait plus se diriger vers les nouveaux stagiaires, j'observe que peu de jeunes vont vers le jeune barreau "

La Conf' : " Qu'est-ce qui vous déplaît le plus dans le monde ? en Belgique ? au Barreau ?"

R.D. : " dans le monde : l'injustice, la misère; en Belgique : la politique et l'impossibilité qu'ont les deux communautés à se comprendre; au barreau : rien de spécial hormis les soucis qu'ont les stagiaires "

La Conf' : " Quel est l'événement le plus marquant de votre vie au barreau ? "

R.D. : " le splitting des deux barreaux et mon passage de la bibliothèque au vestiaire ".

La Conf' : " A qui va votre pensée quand vous vous levez le matin ? "

R.D. : " Je pense à arriver à l'heure au palais (7.30 h) "

La Conf' : " Quelles sont vos relations avec les stagiaires ? "

R.D. : " bonnes. J'aime bien les stagiaires. J'essaie de les aider (à trouver un patron, un remplacement) "

La Conf' : " Quelles sont vos relations avec Madame Aerts ? "

R.D. : " C'est un collègue avec qui j'aime bien me disputer. Je la connais depuis vingt-deux ans. Malheureusement, je ne la vois presque plus "

La Conf' : " Quid du football ? "

R.D. : " C'est triste ".

La Conf' : " Et au niveau du barreau ? "

R.D. : " je supporte aussi bien les bleus que les rouges ".

La Conf' : " Une petite anecdote ? "

R.D. : " Un jour, un jeune avocat qui travaillait dans un gros cabinet est venu me demander une toge de couleur kaki parce qu'on lui avait dit que devant les juridictions militaires, on plaidait en kaki. Malheureusement, je n'en avais pas ". ■

Carrefour des Colonnes

Emmanuel Plasschaert

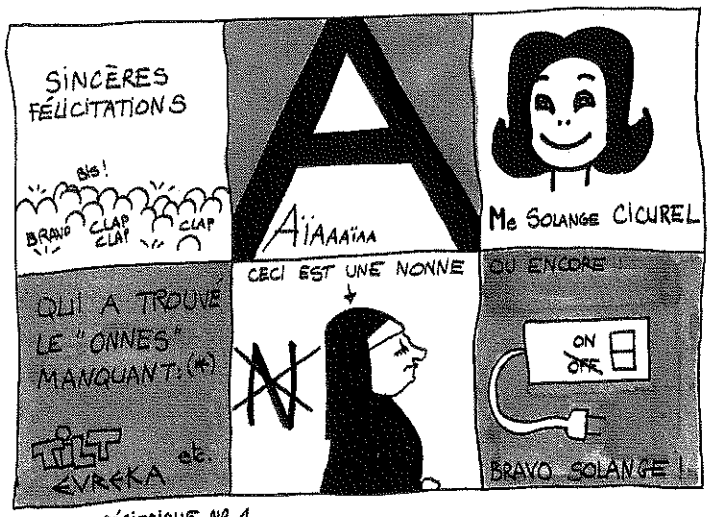

Quelques réflexions, si vous me le permettez, sur la traduction dans la vie des stagiaires des dilemmes et des difficultés qu'affronte aujourd'hui notre société et plus particulièrement le barreau.

Je crois tout d'abord que les stagiaires, par l'expérience extraordinaire que constitue leur naissance à la vie du barreau, sont toujours des témoins privilégiés des remous qui agitent une époque.

Je crois aussi que certains stagiaires en deviennent les victimes quand ils sont contraints d'assumer des responsabilités trop lourdes parce que d'autres ont déclaré forfait.

Un exemple valant mieux qu'un long discours, je vous en donne un.

Ce n'est un secret pour personne : être avocat n'est plus (cela a-t-il jamais été le cas ?) obligatoirement synonyme d'aisance. Je ne m'attarde pas sur les causes de ce phénomène. Elles sont bien connues.

Les revenus étant insuffisants, il convient de réduire les coûts afin d'augmenter le profit. C'est élémentaire. D'où la tentation pour certains de nos confrères de considérer qu'un stagiaire ne mérite, tout au plus, qu'une rémunération que je qualifierais de symbolique.

Je sais que l'on m'objectera : «Nous avons tous commencé ainsi» ou encore : «Vous savez, un stagiaire n'est pas rentable tout de suite et puis, il reçoit une formation» ou encore : «Il a la possibilité de développer sa propre clientèle»

Aucune de ces explications -il en existe d'autres- ne m'a jamais réellement convaincu non pas qu'elles soient dépourvues de toute pertinence mais parce qu'il s'avère, trop souvent, qu'elles ne se vérifient pas dans la réalité.

Il existe des stagiaires compétents qui travaillent à temps plein, en échange d'un forfait mensuel qui s'apparente plus à de l'argent de poche, pour un patron de stage qui ne leur a jamais dispensé une formation digne de ce nom.

Je ne veux pas généraliser. Je caricature même. Mais qui prétend que de telles situations n'existent pas.

C'est parce que de telles situations existent qu'il m'apparaît urgent que notre Ordre oblige tout patron de stage à signer avec son stagiaire un contrat-type précisant les conditions de travail et de rémunération du stagiaire.
Le contrat de stage était d'ailleurs l'an passé au coeur des débats du Carrefour des Colonnes qui en avait fait une de ses priorités.

Pour tous ceux qui travaillent en bonne intelligence, un tel écrit ne modifiera rien. Pour les autres, ce ne sera sans doute pas la panacée mais cela permettra, à tout le moins, au stagiaire de pouvoir se référer à un instrumentum en cas de litige avec son patron.

J'ai dès lors la conviction que l'introduction de l'obligation pour chaque patron de stage de conclure avec son stagiaire un contrat de stage-type est susceptible d'assainir la situation en rappelant, à l'un et à l'autre, de façon précise et sous le contrôle de l'ordre (par l'approbation préalable du contrat) les règles du jeu.

Qu'un tel contrat de stage-type soit susceptible de décourager l'un ou l'autre patron d'engager un stagiaire supplémentaire ne me paraît pas être un effet pervers, comme d'aucuns l'affirment. Je ne vois pas très bien comment on pourrait justifier qu'il est bénéfique pour le Barreau de compter parmi ses membres un stagiaire supplémentaire dont les conditions de rémunération et de travail sont telles qu'elles ne peuvent être couchées sur papier.

Il existe d'autres exemples. Je pense notamment à l'obligation du

Suite de la page précédente

stagiaire de prendre en charge la défense des intérêts des personnes indigentes. Ici aussi, les stagiaires assument une mission d'intérêt général dans des conditions chaque jour de plus en plus difficiles. Si les stagiaires devaient décider de ne plus assumer ces missions, toute une tranche de la population, la plus fragile, se verrait, à Bruxelles tout le moins, privée d'accès à la justice. L'exécutif se contentera-t-il alors de prendre acte de cette carence?
Ces quelques observations, dont je me rends compte qu'elles ne constituent qu'une sorte d'esquisse d'une réflexion plus globale sur l'influence ou le lien entre les contraintes économiques que connaît aujourd'hui notre société et notre très beau métier d'avocat, m'a donné l'occasion, et tel était mon propos, de mettre en évidence que les avocats stagiaires sont très souvent en première ligne pour absorber les chocs provenant du décalage entre l'évolution très rapide de notre société et l'évolution, sans doute plus lente, de nos règles et usages d'une part, et des priorités de ceux qui nous gouvernent, d'autre part.

Je ne doute pas que les stagiaires garderont le feu sacré qui les anime lorsqu'ils entament leur stage, quelles que soient les difficultés auxquelles ils sont confrontés.

Après tout, nous faisons un métier formidable.

Encore conviendrait-il de rappeler que si le stagiaire n'ignore pas qu'il n'est pas le seul à être confronté aux difficultés de la vie, il souhaite aussi voir ses aînés prendre leur part de responsabilité. Il pourrait sinon avoir l'impression qu'une valeur essentielle de notre profession, la solidarité, n'a plus qu'une signification limitée. Ce serait dommage. ■

La poignante confession de Raymond Destrijcker :

" J'aime bien les stagiaires "

Le «Traité jurisprudentiel des associations sans but lucratif» paraîtra au mois de novembre 1996!

Le statut juridique des ASBL est régi par la loi du 27 juin 1921 accordant la personnalité civile aux associations sans but lucratif et aux établissements d'utilité publique. Cette loi contient 26 articles consacrés aux associations sans but lucratif. Vu la faible réglementation existant en matière d'ASBL, la jurisprudence constitue une source tout à fait intéressante afin de permettre une compréhension de la portée exacte de ces dispositions.

Le Traité jurisprudentiel des associations sans but lucratif est un commentaire sur la jurisprudence en rapport avec les 26 articles de la loi du 27 juin 1921 relatifs aux ASBL.

Les dispositions légales sont analysées article par article en fonction de la jurisprudence publiée depuis l'entrée en vigueur de la loi jusqu'au 31 décembre 1995. Afin de donner au lecteur un aperçu de cette jurisprudence, des extraits des décisions les plus importantes sont repris par ordre chronologique après le commentaire.

Des tables alphabétique, chronologique et par juridiction viennent compléter l'ouvrage.

Auteur : Philippe Coenraets, avocat

Prix de l'ouvrage:
Avec abonnement* : 2968 F
Sans abonnement : 3413 F

***Dans le cadre de l'abonnement à l'ouvrage, une disquette annuelle reprenant le texte de l'ouvrage mis à jour vous sera envoyée et facturée à un prix équivalent à la moitié du prix de l'ouvrage sur papier, soit 1484 F.**

Le 'Traité jurisprudentiel des associations sans but lucratif'
C'est plus facile et plus rapide par fax : 02/723 10 32

❑ Oui, je commande l'ouvrage 'Traité jurisprudentiel des associations sans but lucratif'

❑ avec abonnement au prix de 2.968 F*

❑ sans abonnement au prix de 3.413 F

* dans le cadre de l'abonnement à l'ouvrage, une disquette annuelle reprenant le texte de l'ouvrage mis à jour vous sera envoyée et facturée à un prix équivalent à la moitié du prix de l'ouvrage sur papier, soit 1.484 F.

Entreprise/institution .....
Fonction .....
A l'att. de .....
Fonction .....
Rue ..... N° .....
Code postal ..... Localité .....
Téléphone ..... Fax .....
TVA .....
Date ..... Signature .....

96.63903 ADV

Les abonnements couvrent une période d'un an au minimum. Vous pouvez les résilier par écrit au moins trois mois à l'avance. Ne payez qu'après réception de notre facture. Tous les prix s'entendent frais compris Sous réserve de modification de prix. Wolters Kluwer Belgique (W.K.B. sa) a repris vos coordonnées dans un fichier afin de pouvoir vous informer de ses activités. Conformément à la loi du 08.12.1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, vous pouvez demander vos données et y apporter des corrections éventuelles. W.K.B. peut communiquer ces informations aux tiers qui lui sont liés contractuellement.

Vous pouvez également envoyer ce bon de commande par courrier à l'adresse suivante :
Ced-Samsom, à l'attention de Corry Govaerts,
Kouterveld 14, 1831 Diegem

La plume au vent

Où il est question des amours de Robin des Bois

Antoine Henry de Frahan

Le gentleman et le caïd sont deux figures sociales bien connues, que tout semble opposer. Pourtant, elles ne sont pas aussi différentes l'une de l'autre qu'on pourrait le penser.

A première vue, le gentleman se distingue par un respect scrupuleux des règles de la vie en société. C'est un virtuose du savoir-vivre et de la politesse. Mais à bien y regarder, ce n'est pas le respect du code social comme tel qui caractérise le gentleman, c'est le fait que ce respect est choisi, délibéré. Le gentleman en effet n'est pas obligé de suivre les règles sociales. C'est lui-même qui décide de les appliquer. Sa soumission ne résulte pas d'une contrainte extérieure. C'est en cela que le gentleman est une figure sociale dominante, et que le domestique est une figure sociale dominée. Le domestique respecte lui aussi le code social, mais ce respect est pour lui une obligation, il est la marque de sa soumission. Un domestique peut certes se comporter en gentleman, mais ce sera toujours à l'intérieur de son espace de liberté, en dehors du cadre contraignant de ses fonctions. Le domestique qui laisse passer la maîtresse de maison devant lui n'est ni un gentleman, ni un galant homme : c'est un domestique qui fait son travail. Mais le même domestique de retour dans ses quartiers, s'il cède la priorité à une soubrette, se révèle alors gentleman.

Le «coincé» est une autre figure sociale qui respecte les règles de politesse, mais qui, pas plus que le domestique dans l'exercice de ses fonctions, n'est un gentleman. Le coincé, c'est celui qui applique les règles sociales malgré lui, parce qu'il ne peut pas faire autrement. Il est prisonnier des règles, qui l'étouffent et qu'il ne maîtrise pas. Il constitue une figure sociale dominée, car le caractère délibéré, choisi, de la conduite du gentleman lui fait totalement défaut. Le coincé est généralement ennuyeux, toujours maladroit, sans intérêt et mal à l'aise. On ne lui pose pas de question, et personne ne rit des blagues qu'il oserait raconter. Il n'est pas sur la scène. Il ne compte pas, sa présence est facultative. Le coincé sent bien que le respect scrupuleux des règles de politesse l'empêche de montrer sa vraie personnalité, sa véritable nature, mais il est incapable de se débarrasser de ce carcan. C'est cette incapacité à prendre ses distances par rapport aux règles, à se ménager un espace de liberté, qui lui valent d'être considéré comme un niais.

Dans la même famille, on trouve le personnage du «conventionnel». Le conventionnel reste d'une certaine façon un personnage dominant, à l'inverse du coincé, dans la mesure où il ne craint pas d'afficher sa personnalité, de donner son avis, de se mettre en avant. Il ne se sent pas brimé et exprime volontiers son ego. Toutefois, il garde toujours à l'esprit le souci d'agir, de penser, de manger, de s'habiller, de parler d'une manière conforme aux règles sociales. Le coincé est submergé par les règles sociales qu'il ne maîtrise pas; le conventionnel par contre les a trop bien intégrées, au point qu'elles constituent sa substance profonde. Obsédé par le «ça se fait» ou le «ça ne se fait pas», le conventionnel devient lui même convenu et prévisible. Sa personnalité s'affiche, mais sa personnalité n'a rien de personnel : elle est toute sociale. On décèle chez le conventionnel une absence de distance, d'esprit critique, une identification mécanique sans retenue aux règles du jeu social. Cette conduite automatique diffère radicalement de celle délibérée, au second degré, du gentleman.

Et puis il y le caïd. Cette figure sociale incontestablement dominante montre sa supériorité de façon radicale, en rejetant avec ostentation les règles de politesse, et donc en complexant le coincé et en choquant le conventionnel. Le gentleman indique sa supériorité en laissant percevoir que sa soumission est librement consentie; le caïd montre la sienne en exhibant son refus de se soumettre. Dans les deux cas, il s'agit de figures dominantes, et cette supériorité résulte de la manière de se situer par rapport au code social. Le caïd est donc impoli, c'est un voyou qui ne respecte que les règles qu'il se donne à lui-même. En montrant qu'il est capable de rejeter les règles sociales, il montre qu'il est plus fort, qu'il est supérieur. En même temps, il s'affiche, sa personnalité est expansive, il est personnel, il s'exprime. Le caïd attire l'attention sur lui, il se met et est mis en avant. Ainsi, bien qu'il se montre plus fort que les règles du savoir-vivre, le caïd n'a rien d'asocial. Au contraire, il fait tourner le

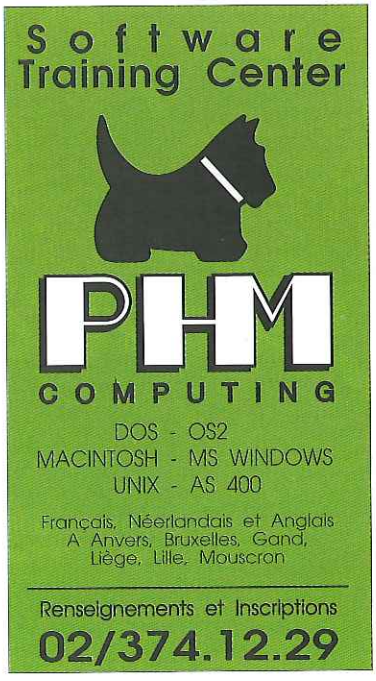

Suite de la page précédente

monde en s'en faisant l'axe de rotation. C'est un chef charismatique. On l'adore ou on le déteste.

Le danger qui guette le caïd, c'est la vulgarité ou, plus grave, la violence. Si son non-respect des règles dépasse certaines limites, le caractère chatoyant, riche, drôle et imprévisible de sa personnalité ne sera bientôt plus perçu que comme le symptôme inquiétant d'une personnalité égocentrique, grossière, lâche et dangereuse. Non seulement cessera-t-il d'intéresser, mais en outre il sera relégué au statut radicalement inférieur d'asocial, de marginal, d'intouchable qu'on évite, qu'on n'invite plus, qu'on ne connaît plus, qui ne fait plus «partie». Le coincé reste toujours admis dans le jeu social, même s'il n'y tient qu'un rôle insignifiant et passif, mais le caïd déchu ne peut même plus faire tapisserie. Il est exclu. A ce moment-là, il a le choix entre s'enfoncer dans la marginalité ou se convertir en se recyclant en coincé bien propret plein de bonnes résolutions raisonnables. Et qui sait, peut-être terminera-t-il en gentleman ?

Robin des Bois incarne simultanément, et à la perfection, le caïd et le gentleman. C'est d'abord un caïd sous son meilleur jour, c'est-à-dire un héros, un meneur de bande populaire et intrépide, dont l'activité essentielle consiste à faire la nique au pouvoir établi. C'est un caïd réussi : à aucun moment il ne sombre dans la vulgarité, et quand il use de violence, c'est de manière économe, intelligente et maîtrisée. C'est en même temps un gentleman accompli. Il est élégant, cultivé, plein d'humour et galant. Et puis, il cultive des goûts aristocratiques : s'il fait la guerre avec les manants, c'est tout de même la fille du château qu'il courtise. ■

LES CINQ PLUS JOLIES AVOCATES

(hors actuelles ou anciennes commissaires du jeune barreau) :

Le hit parade de Raymond Destrijcker .

Me Anouk Vanderveken, Me Pascale Georgin, Me Kathleen Van Der Schueren, Me Valérie Englebert et Me Sabine Ruytinx. *"J'insiste sur le fait que je ne suis pas spécialiste et que le classement a été fait sous toute réserve et sans reconnaissance préjudiciable "* nous a confié l'intéressé.

A VENDRE

WOLUWE-ST-LAMBERT
WOLUWE-ST-PIERRE

SOGERIM CONSTRUCTION S.A.
vous propose de nombreuses surfaces
destinées à l'exercice de professions libérales,
aux rez-de-chaussées
d'immeubles de standing
(80 à 500 m²).

SOGERIM CONSTRUCTION s.a.
Entreprises générales du bâtiment

Avenue Slegers 71
1200 Bruxelles
Tél. 02/763 06 60 • Fax 02/772 34 31

Le droit qui change
Abolition de la peine de mort

Antoine Henry de Frahan

C'est dans le Moniteur du 1er août 1996 (p. 20598) que figure la loi du 10 juillet 1996 portant abolition de la peine de mort. Cette même loi apporte des modifications au régime des peines criminelles.

Les détecteurs de radar hors-la-loi

Une loi du 4 août 1996 (Mon. 12 sept.) réglemente diverses questions relatives à la police de la circulation routière : l'interdiction des équipements destinés à détecter les radars, l'utilisation d'appareils de détection des infractions fonctionnant en l'absence d'un agent, et la présomption - iuris tantum - de culpabilité du titulaire de la plaque d'immatriculation en cas d'infraction.

«Lois cadres» pour le Gouvernement

De très importantes habilitations ont été conférées au Roi en matière de modernisation de la sécurité sociale et afin d'assurer la viabilité des régimes de pensions, en matière de promotion de l'emploi et de sauvegarde préventive de la compétitivité, et enfin dans le cadre de la réalisation des conditions budgétaires pour la participation de la Belgique à l'Union économique et monétaire européenne (lois du 26 juillet 1996, Mon. 1 août 1996, pp. 20555, 20575, 20594).

Stage judiciaire

L'article 259quater du code judiciaire, relatif au stage judiciaire, a été modifié par une loi du 19 juillet 1996 (Mon. 3 août, 20780).

Demandeurs d'asile

Mentionnons l'arrêté ministériel du 21 juin 1996 déterminant le coefficient R visé à l'article 1er de l'AR du 23 décembre 1994 fixant les critères d'une répartition harmonieuse des demandeurs d'asile entre les communes en application de l'article 54 de la loi du 15 décembre 1980.

«Lifting» pour le Conseil d'Etat

Une loi du 4 août 1996 a apporté un nombre important de modifications de nature terminologique et procédurale aux lois coordonnées sur le Conseil d'Etat (Mon. 20 août, 21709).

En droit de l'entreprise

Signalons l'AR du 11 juillet 1996 prescrivant une enquête annuelle sur la structure des entreprises à réaliser par l'Institut National de Statistiques sur base d'un questionnaire qui sera envoyé aux entreprises (Mon. 22 août, 22315).

Par ailleurs, l'article 52sexies des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, relatif aux participations croisées, a été modifié par une loi du 10 juillet 1996 (Mon. 27 août, 22636).

Bien-être des travailleurs

La loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail (Mon. 18 sept., 24309) met à charge des employeurs un certain nombre d'obligations, formulées de manière assez générale, en matière d'ergonomie, de sécurité et d'hygiène du travail.

Intérêt légal

Le taux de l'intérêt légal est passé de 8 à 7 % (Mon. 15 août, 21613).

La Régie des Bâtiments donne l'exemple

Un AR du 5 juillet 1996 (Mon. 31 août, 23150) autorise la Régie des Bâtiments à recruter des jeunes architectes dans le but de leur permettre d'accomplir leur stage réglementaire d'architecte. Une idée à creuser pour les avocats-stagiaires en quête d'un patron ? ■

La troublante révélation de Raymond Destrijcker :

" Je ne suis jamais tombé amoureux d'une avocate ".

G-PROFESSIONNEL • ASSURANCES

J'assure ma sécurité financière et ma banque m'offre un check-up de mes assurances professionnelles. C'est ça, la force-G.

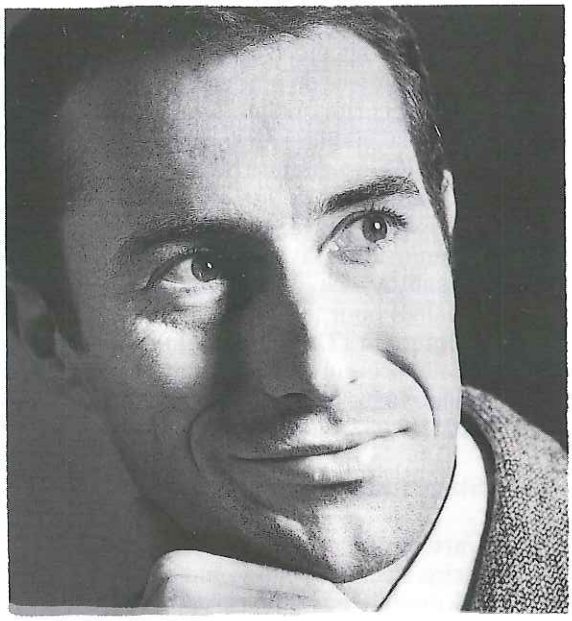

"Une banque qui m'aide à garantir ma sécurité financière, ça c'est fort."

Vous êtes indépendant ou dirigeant d'entreprise? Vous tenez à garantir et même à renforcer votre sécurité financière, pendant et après votre vie active? La Générale de Banque vous propose deux solutions. Tout d'abord, la **Sécurité Familiale pour Indépendants**. Une assurance qui, dès le deuxième mois d'incapacité de travail, vous garantit un revenu mensuel fixe. Ensuite, **Team Plan**. Une assurance de groupe, contractée au nom de votre entreprise, qui vous permet de maintenir votre niveau de vie après votre vie active.

Jusqu'au 15 décembre 1996, si vous souscrivez une assurance Sécurité Familiale pour Indépendants ou Team Plan, nos spécialistes vous offrent un check-up gratuit de votre portefeuille d'assurances professionnelles. De plus, vous recevrez "l'Entreprise '96", le guide de référence des indépendants et des dirigeants d'entreprise.

Service clients

Tél. 0800/12345 Fax 0800/96336

Vous souhaitez en savoir plus sur la Sécurité Familiale pour Indépendants ou Team Plan? Téléphonez ou faxez gratuitement du lundi au vendredi de 7 à 22 h et le samedi de 9 à 17 h.

Générale de Banque. Ma Force.

CONFÉRENCE DU JEUNE BARREAU DE BRUXELLES

CATALOGUE DES PUBLICATIONS

OCTOBRE 1996

N°1 — 1977

Commentaire des dispositions de droit belge et communautaire applicable aux concessions de vente en Belgique

G. Bricmont, J.-M. Philips

365 pages — *1.272,- F.B.*
Stagiaires : 500,- F.B.
Frais de port : 200,- F.B.

N°2 — 1977

La réforme des droits et devoirs respectifs des époux et des régimes matrimoniaux

(loi du 14 juillet 1976)

J. Baugniet, J. De Gavre, C. Renard, H. Casman, E.Vieujean, R. Pirson, L. Raucent, J. -L. Renchon

400 pages — *1.060,- F.B.*
Stagiaires : 500,- F.B.
Frais de port : 200,- F.B.

N°3 — 1982

Les voies conservatoires et d'exécution bilan et perspectives

G. de Leval, J. Van Compernolle, A.-M. Stranart, C. Panier, M. Storme, K. Baert, B. Deconinck, C. Engels, R. Vander Elst, P. Gothot, J. Linsmeau, M. d'Hoore, F. 't Kint

361 pages — *1.500,- F.B.*
Frais de port : 200,- F.B.

N°4 — 1983

Responsabilité et réparation des dommages

R.O. Dalcq, F. Delpérée, J.L. Fagnart, M. Fontaine, C. Jaumain, M. Mahieu, J. Schrijvers

344 pages — *1.500,- F.B.*
Frais de port : 200,- F.B.

N°5 — 1983

L'arbitrage - het scheidsgerecht

A. Braun, A. Fettweis, G. Frank, G. Horsmans, M. Huys, P. Lambert, L. Matray, J. Van Den Heuvel, H. Van Houtte, P. Van Ommeslaghe

148 pages — *795,- F.B.*
Stagiaires : 350,- F.B.
Frais de port : 200,- F.B.

N°6 — 1984

Les obligations contractuelles

X. Dieux, M. Fontaine, P.A. Foriers, P. Van Ommeslaghe

374 pages — *2.180,- F.B.*
Frais de port : 200,- F.B.

N°7 — 1985

Les sociétés commerciales

L. Dabin, L. Simont, G. Horsmans, G. Keutgen, J. Ronse, J. Lievens, I. Verougstraete, P. Van Ommeslaghe

456 pages — *2.450,- F.B.*
Frais de port : 200,- F.B.

N°8 — 1987

La vente

F. Glansdorff, P. Gregoire, J. Steenbergen, R. Vander Elst, J. Levy-Morelle, P. Henry

370 pages — *2.450,- F.B.*
Frais de port : 200,- F.B.

N°9 — 1988

L'entreprise et le choix de la voie la moins imposée en droit fiscal belge

J. Kirkpatrick, M. Baltus, E. Bours, J. Malherbe, T. Afschrift, J.-P. Lagae, T. Delahaye

269 pages — *2.450,- F.B.*
Frais de port : 200,- F.B.

N°10 — 1989

L'instauration du marché intérieur le 1 janvier 1993

J.-V. Louis, M. Waelbroeck, G. Vandersanden, J.J. Beuve-Mery, G. Paemen, C. Lempereur, B. van de Walle de Ghelcke, G. Horsmans, J.-F. Bellis, J. Malherbe, A. Braun, F. de Visscher

453 pages — *2.850,- F.B.*
Frais de port : 200,- F.B.

N°11 — 1990

Le régime fiscal des sociétés en Belgique

depuis les lois des 7 décembre 1989, 22 décembre 1989 et 22 février 1990

J. Malherbe, M. Dassesse, J.-P. Lagae, M. Baltus, E. Bours, J. Kirkpatrick, D. Garabedian, J. Ghysbrecht

453 pages — *2.950,- F.B.*
Frais de port : 200,- F.B.

N°12 — 1991

Le contrôle des concentrations selon le régime du règlement 4064/89 du conseil européen

B. E. Hawk, J. F. Bellis, W. Alexander

89 pages — *700,- F.B.*
Frais de port : 100,- F.B.

CONFÉRENCE DU JEUNE BARREAU DE BRUXELLES

N°13 — 1991

Droit pénal des affaires
J.P. Spreutels, P. Mandoux, F. Roggen

82 pages — *700,- F.B.*
Frais de port : 100,- F.B.

N°14 — 1991

Les faux indépendants
C. Wantiez, J. Clesse, R. De Baerdemaeker

72 pages — *700,- F.B.*
Frais de port : 100,- F.B.

N°15 — 1991

Les pratiques du commerce et la protection et l'information du consommateur
depuis la loi du 14 juillet 1991
J.-L. Fagnart, A. de Caluwe, L. de Brouwer, F. Domont-Naert, E. Balate, J. Stuyck, B. Francq, P. Wolfcarius

352 pages — *2.850,- F.B.*
Frais de port : 200,- F.B.

N°16 — 1992

Le droit des sûretés
M. Grégoire, A.-M. Stanart, P.-A. Foriers, N. Jolly, J.-L. Renchon, A. Limpens, D. Lechien, N. Watte, J. Van Compernolle, P. Van Ommeslaghe, G. Dubois, J. Windey

env. 500 pages — *3.500,- F.B.*
Frais de port : 200,- F.B.

N°17 — 1992

La responsabilité des avocats
R.O. Dalq, P. Lambert, F. Van der Mansbrugghe, M. Mahieu, J. Linsmeau, P. Vanderveren

env. 250 pages — *1.200,- F.B.*
Frais de port : 200,- F.B.

N°18 — 1992

L'urbanisme à Bruxelles
F. Maussion, J.-F. Neuray, D. Lagasse, J. Bourtembourg,B. Jadot, P. Nihoul, M. Denys, F. Haumont

240 pages — *2.450,- F.B.*
Frais de port : 200,- F.B.

N°19 — 1987

Le contrat en formation
Y. Derains, F. Goffin, B. Hanotiau, J. Herbots, P. Marchandise, P. Renaudière

234 pages — *1.700 F.B.*
Frais de port : 200 F.B.

N°20 — 1994

Les fusions et scissions internes de sociétés en droit commercial et en droit fiscal
P. Van Ommeslaghe, J.-M. Nelissen Grade, K. Geens, T. Tilquin, J. Kirkpatrick, J.-P. Lagae, J. Malherbe, T. Afschrift

314 pages — *3.000 F.B.*
Frais de port : 200 F.B.

N°21 — 1994

Les contrats de service
F. Glansdorff, N. Verheyden-Jeanmart, P.-A. Foriers, X. Dieux, P. Van Ommeslaghe , Y. Merchiers

343 pages — *3.200 F.B.*
Frais de port : 200 F.B.

N°22 — 1994

Le droit du sport
R. Blanpain, J.-P. Lacomble, C. Coomans, J. Linsmeau, M. Boes, L. Misson, F. Hutsebaut, P. Martens

164 pages — *1.200 F.B.*
Frais de port : 200 F.B.

N°23 — 1994

La mise en oeuvre interne de la convention européenne des droits de l'homme
J. Velu, R. Ergec, M. Verdussen, J. Van Compernolle, J.-L. Renchon, L. Muller, J.-F. Flauss, P. Lambert, T. Afschrift

290 pages — *1.200 F.B.*
Frais de port : 200 F.B.

N°24 — 1995

La cession de créance
P.A. Foriers, A.M. Stranart, M. Grégoire

112 pages — *1.450,- F.B.*
Frais de port : 200,- F.B.

N°25 — 1995

La loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance terrestre
Ph. Colle, P.H. Delvaux, J.L. Fagnart, L. Schuermans, H. de Rode

210 pages — *1.850,- F.B.*
Frais de port : 200,- F.B.

N°26 — 1996

Evolution récente et perspectives du droit des sociétés commerciales et de l'entreprise en difficulté
Fr. Glansdorff, Y. Dumon, P.A. Foriers, H.P. Lemaitre, Ph. Marchandise, Fr. T'Kint, M. Van der Haegen, B. Glansdorff

393 pages — *3.250,- F.B.*
Frais de port : 200,- F.B.

N°27 — 1996

Le droit fiscal international belge et l'évitement de l'impôt
Th. Afschrift, B. Dejemeppe, P. Glinneur, J. Kirkpatrick, J.P. Lagae, J. Malherbe, A. Rombouts

313 pages — *3.500,- F.B.*
Frais de port : 200,- F.B.

Pour commander un des ouvrages indiqués, s'adresser au secrétariat de la Conférence

Tél. 02/508 66 43 • Compte 630-0215121-34

Version 1996 sur CD-ROM !

RECUEIL ANNUEL DE JURISPRUDENCE BELGE INFORMATISÉ

RAJB*i*

Sous la direction de
Jacques, Christian et Claude LEPAFFE

Toute la jurisprudence publiée de 1978 à 1995

Plus de 150000 sommaires de jurisprudence
mais également les renvois aux articles de doctrine et aux recensions d'ouvrages
parus dans les principales revues juridiques belges

Maintenant sur CD-ROM !

Toute la sécurité et la richesse du *Recueil annuel de jurisprudence belge*
associée à la simplicité et à la rapidité de la recherche sur CD-ROM
Le CD-ROM RAJB*i** version MAC/PC existe en version monoposte et en version réseau

Offre de lancement

Licence monoposte 29500 F
Prix de lancement jusqu'au 31 janvier 1997 26800 F
Prix pour les abonnés à l'ouvrage *Recueil annuel de jurisprudence belge* 24800 F
Prix T.V.A. comprise, franco Belgique
Autres possibilités : renseignements et prix sur demande

* Disponible dès le 1/12/1996

rue des Minimes 39
1000 Bruxelles
Tél. 010/48 25 10 • Fax 010/48 25 19

LARCIER

Il était une fois
une jolie jeune fille qui, un jour,
lut quelque part que sur
la nouvelle 106 Sketch l'airbag, les absorbeurs
de chocs latéraux et le troisième feu stop
étaient de série.

Nouvelle Peugeot 106.
On est vraiment prêt à tout pour elle.

La première fois que l'on voit la nouvelle Peugeot 106, ça commence comme un conte de fées. Elle est belle, douée et elle a tout pour elle. Entre autres merveilles son équipement de série qui comprend aussi les vitres teintées et l'essuie-vitre arrière. Alors, pour elle, on est prêt à affronter le grand méchant loup. Et quand on apprend que la nouvelle Peugeot 106 est disponible à partir de **348.000 Bef*** (tvac) on se dit que même la fin de l'histoire est agréable à écouter.

106 PEUGEOT

PEUGEOT. POUR QUE L'AUTOMOBILE SOIT TOUJOURS UN PLAISIR.

* Prix au 09/04/96.

PEUGEOT UCCLE DROGENBOS
FILIALE PEUGEOT

106 PEUGEOT

290, rue de Stalle • 1180 BRUXELLES • Tél. 02/333.33.33

IL N'Y A PAS DE SOT MÉTIER

du 25 avril au 6 mai 1997

VOYAGE DU JEUNE BARREAU

AFRIQUE DU SUD • ZIMBABWE • BOTSWANA

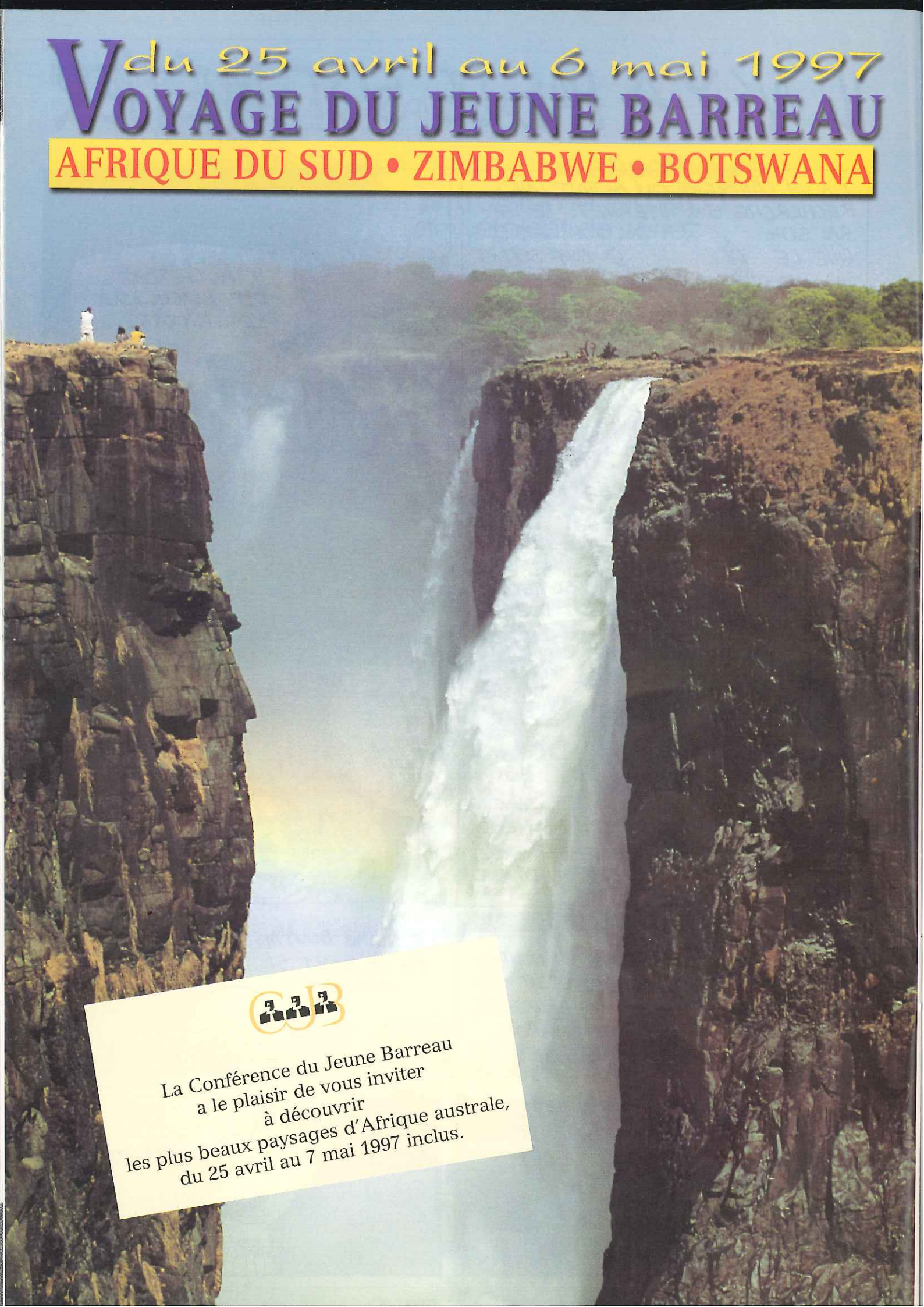

La Conférence du Jeune Barreau
a le plaisir de vous inviter
à découvrir
les plus beaux paysages d'Afrique australe,
du 25 avril au 7 mai 1997 inclus.

Programme :

25.04 : trajet Bruxelles - Londres - Le Cap

26.04 : arrivée au Cap - tour panoramique de la ville - visite du Waterfront

27.04 : tour de la péninsule du Cap (Groot Constantia - pointe du Cap)

28.04 : route des vins en train à vapeur (Paarl, Stellenbosch, Franschoek)

29.04 : journée libre

30.04 : transfert au Mabula Lodge (Transvaal, au nord-ouest de Pretoria) - safari photo

01.05 : Mabula Lodge - safaris photo

02.05 : transfert aux chutes Victoria - possibilité de faire du rafting (déconseillé) et de l'hélicoptère - possibilité de croisière

03.05 : journée libre

04.05 : transfert au Parc Chobe (Botswana) - logement au palais de Tarzan - croisière sur la rivière Chobe

05.05 : safaris - dîner d'adieu

06.05 : final safari - transfert à Harare - retour vers Bruxelles

07.05 : arrivée à Bruxelles

participation aux frais : 105.000 francs

le nombre de places est limité à 80.
Les inscriptions se feront au fur et à mesure du paiement du premier acompte de 25.000 francs.

compte n° 953-0199234-62

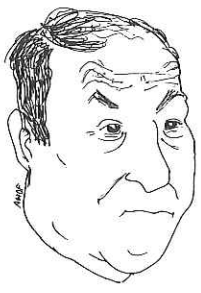

Raymond Destrijcker nous confie :

" Les avocats chevronnés viennent moins souvent au palais que les stagiaires. Ils sont plus pressés ".

CAHIERS DE DROIT EUROPEEN

Rédacteur en chef
Léon GOFFIN
Professeur émérite de l'Université de Louvain
Avocat honoraire au Barreau de Bruxelles

Directeur
Jean-Victor LOUIS
Professeur ordinaire
à l'Université de Bruxelles

Secrétaire général
Denis WAELBROECK
Maître de conférences
à l'Université de Bruxelles
Avocat au Barreau de Bruxelles

Secrétaire
Frédéric LOUIS
Avocat au Barreau de Bruxelles

Depuis 1965, les *Cahiers de droit européen* fournissent une réflexion et une documentation de haut niveau, proche de l'actualité, sur l'évolution de tous les domaines du droit européen, y compris celui qui relève des organisations non communautaires.

Les *Cahiers de droit européen* sont le fruit de la collaboration des plus éminents spécialistes internationaux, hauts magistrats européens, professeurs d'universités européennes, avocats de renom et hauts fonctionnaires, etc.

Les *Cahiers de droit européen* sont depuis 1965 à l'avant-plan des publications européennes dans ce domaine.

Leur publication a été reprise, au début de 1994, par les **Editions juridiques Bruylant**.

ABONNEMENT 1995 :
5.200 FB pour tous pays, frais d'envoi ordinaire compris

Etablissements Emile Bruylant
rue de la Régence, 67 - 1000 BRUXELLES
Tél. : 32 2 512 98 45 - Fax : 32 2 511 72 02 - BBL 310-0101028-40

aj.

André JOSTEN
Sprachendienst

Le spécialiste de la traduction juridique de et vers l'Allemand

74, av. des Armures • 1190 Bruxelles
Tél.: 02/345.10.15 - Fax : 02/344.03.79

PROBLEMES D'ARCHIVAGES ?
MANQUE DE PLACE ?

VOTRE SOLUTION !

Hays Information Management

Rue Picard, 32 - 1080 Bruxelles
Tél.: 02/427.71.23 - Fax : 02/420.66.86

CAISSE PRIVEE BANQUE
L'ART D'ETRE VOTRE BANQUIER

L'art d'être votre banquier.

Notre vocation se définit sous le signe de l'artisanat le plus noble : vous faire bénéficier d'une tradition bancaire fondée sur l'excellence, le conseil personnel, la défense éclairée de vos intérêts. Oeuvrer pour vous avec compétence et fierté.

A une époque où l'informatique est parfois sacralisée au détriment du service, la Caisse Privée Banque concilie deux atouts: la tradition artisanale et les apports technologiques les plus évolués.

C'est tout un art.
L'art d'être votre banquier.

Caisse Privée Banque S.A
Place du Champ de Mars 2 - 1050 Bruxelles
Tél. 02/518 92 11 - Fax 02/513 58 94

Chronique théâtrale
Abonnement
pluri-théâtre 1996-1997

Pierre Winand

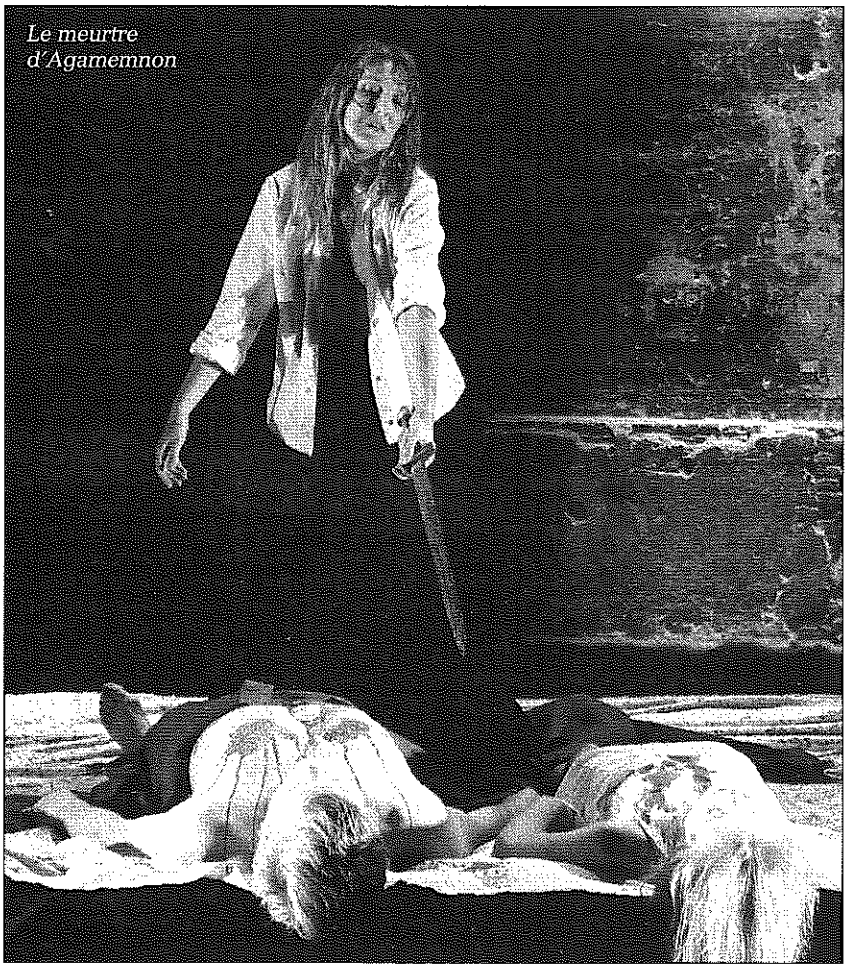
Le meurtre d'Agamemnon

Je tiens tout d'abord à remercier ceux et celles qui m'ont fait confiance cette année encore, en s'inscrivant très nombreux à l'abonnement pluri-théâtre dont je vous présentais la saison début septembre. Nous serons 527 cette année, venant du grand Bruxelles, mais aussi de Mons, Charleroi, Liège et de la côte belge, bref d'un peu partout, pour venir applaudir les 12 spectacles proposés.

Beaucoup de choses à l'affiche en cette fin d'année. Je vous ai déjà parlé de la superbe pièce d'Eric Emmanuel Schmitt, que j'avais pu voir en avant-première l'année dernière lors des Francophonies théâtrales 1996, **"Le visiteur"** avec René Hainaux et Alain Leempoel. Cette coproduction du Théâtre du Parc et de l'ADAC sera présentée au Théâtre du Parc du 24 octobre au 23 novembre, puis au Palais des Beaux-arts du 5 au 31 décembre.

Au Théâtre du Vaudeville, vous avez peut-être déjà pu voir "Le Meurtre d'Agamemnon"(voir photo), première partie de l'Orestie d'Eschyle, à l'affiche depuis fin septembre, dans la nouvelle adaptation que nous en présente Daniel Scahaise et la troupe de Théâtre en Liberté. Depuis cette fin octobre, vous pourrez applaudir la deuxième partie intitulée " La vengeance d'Oreste " (voir photo), qui sera jouée en alternance certains jours et d'autres en intégrale. Une belle distribution, pour cette saga familiale, dont les rebondissements et la violence n'ont rien à envier à nos séries télévisées actuelles.

Une grande création à la Compagnie Yvan Baudouin - Lesly Bunton : **"L'état de siège"** d'Albert Camus interprétée par 14 comédiens. Ce spectacle qui n'a jamais été programmé en Belgique sera à l'affiche du 11 octobre au 7 décembre à 20 heures précises (relâche les dimanches et lundis).

Dans un tout autre style, comme spectacle familial de fin d'année, Del Diffusion à qui l'on doit les spectacles d'été de Villers-la-Ville, et l'ADAC unissent leurs efforts pour vous présenter au Cirque Royal, **"Emilie jolie"**, le conte musical de Philippe Chatel. Souvenez-vous de ce double album 33T sorti en 1979, qui réunissait Julien Clerc, Georges Brassens, Souchon et Voulzy, Robert Charlebois, Henri Salvador, Françoise Hardy, Isabelle Mayereau, Eddy Mitchell et tant d'autres. A Bruxelles, du 14 décembre au 5 janvier 97, ce seront 14 acteurs-chanteurs qui nous emmèneront dans le voyage fantastique de cette petite fille, en tournant les pages du livre de ses songes, éclairés par un show "cyberlight" révolutionnaire paraît-il. Pour tous ceux qui ont conservé une partie de leur âme d'enfant.

Au Théâtre de Quat'sous, rue de la Violette, la dernière pièce de Rudy Gersdorff, traduite en français sous le titre, **"Moi, Prince Charles, comte de Flandres"**. Le moins que l'on puisse dire est qu'elle donne un éclairage différent de celui que l'on connaît, sur l'histoire monarchique de ces 50 dernières années, et pourrait susciter la polémique. Pour ma part, j'y ai passé une bonne soirée.

Enfin, au Rideau de Bruxelles, **"Les**

Suite de la page précédente

La vendéance d'Oreste

Dans la salle Studio, Jules-Henri Marchant mettra en scène **"L'hôte d'hiver"** de Sharman Macdonald, une jeune écrivain d'origine écossaise, pleine de talent, avec notamment Anne Carpriau, Marie-Ange Dutheil et Suzy Falk. Une pièce qui allie, paraît-il, poésie, émotion et humour.

indifférents" d'Odilon-Jean Perier, jeune poète belge du début de ce siècle, neveu du premier directeur du Palais des Beaux-Arts, Henry Leboeuf, et proche du maître de l'Art Nouveau, Victor Horta. Ce spectacle sera mis en scène par l'une des figures les plus marquante de la danse contemporaine belge, José Besprosvany, dans les salons d'exposition des ventes publiques du Palais des Beaux-arts, du 18 au 30 novembre, puis du 16 au 21 décembre.

Dans la salle du Petit-Théâtre, sera repris une autre pièce créée lors des Francophonies Théâtrales 1996 en début d'année, **"Vita & Virginia"** avec Francine Blistin et Anne Chappuis qui incarnent ces deux femmes extraordinaires qu'étaient Vita Sackville-West, et Virginia Woolf durant leur relation commencée en 1922 à Londres et qui se poursuivra jusqu'au suicide de Virginia en 1941.

Je terminerai en vous conseillant, s'il n'est pas déjà trop tard, d'aller applaudir jusqu'au 9 novembre dans la petite salle du Théâtre Le Public, **"Diktat"** d'Enzo Cormann, avec deux jeunes comédiens brillants, Patrick Brull et Frédéric Topart. Un spectacle bouleversant de sensibilité, de non-dits, mais de violence aussi sur fond de guerre civile, d'homogénéisation ethnique, de déportations, de camps, de charniers, d'exil, d'enfance volée. Tous des sujets, hélas, on ne peut plus actuels. Et dans la grande salle, du 7 novembre au 31 décembre, **"Qui a peur de Virginia Woolf"** d'Edward Albee, sans doute la plus extraordinaire scène de ménage écrite pour le théâtre, dans laquelle les quatre protagonistes ne lésineront sur rien, pour mieux torturer, offenser et humilier l'adversaire.

Quand je vous disais qu'il y en aura pour tous les goûts...
Bonne fin d'année. ■

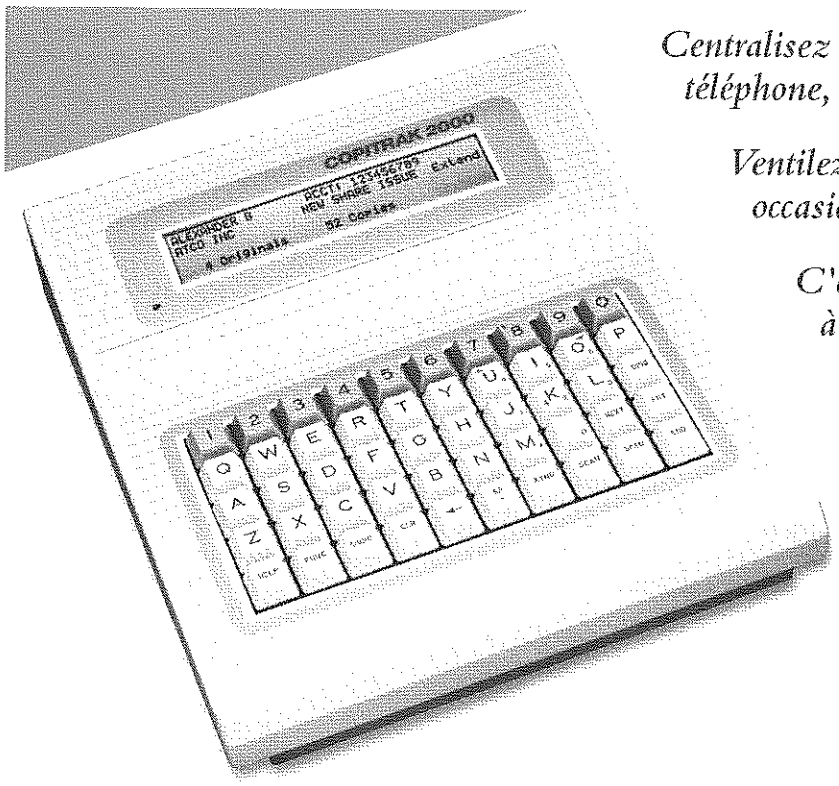

Centralisez vos dépenses fax, photocopies, téléphone, courrier.

Ventilez facilement tous les frais occasionnés pour votre client.

C'est maintenant possible grâce à **COPITRAK 2000** *: vous pourrez ainsi récupérer plusieurs milliers de francs par mois.*

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement,

infomaco sprl
Boulevard A. Reyers 159
1030 Bruxelles
Téléphone : 02/732.40.20

COPITRAK 2000 *pour une gestion optimale de vos clients*

Chronique d'Avocats sans Frontières

Justice pour tous

Appel à tous les avocats volontaires

Les conséquences de l'horrible génocide rwandais ne pouvaient laisser notre association indifférente.

Il y a, près de 70.000 détenus dans les prisons au Rwanda (dont 2.000 mineurs) qui attendent d'être jugés, dans un pays qui ne peut y faire face parce qu'il n'en a pas les moyens : une administration désuète, peu de magistrats, un barreau inexistant.

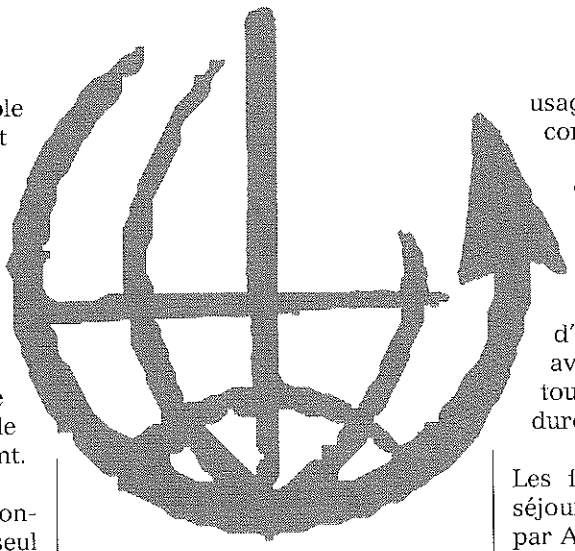

Nous savons que le bon fonctionnement de la justice est le seul moyen de mettre fin au cercle vicieux de l'impunité derrière laquelle se cachent la vengeance privée et le retour inéluctable à la guerre civile.

Le 19 juillet 1996, le Conseil des Ministres de notre pays a été saisi, sur rapport du Secrétaire d'Etat à la Coopération et au Développement, M. Réginald Moreels, d'un dossier introduit par Avocats sans Frontières, pour l'organisation des procès qui devraient être entamés, au Rwanda, au début de l'année 1997.

Conscient de l'extraordinaire enjeu de ces procès et de l'impérieuse nécessité de mettre tout en oeuvre pour qu'ils puissent se dérouler équitablement - condition indispensable au retour de la paix - le Conseil des Ministres a alloué un crédit très important à notre association afin qu'elle organise pendant la durée des procès, évaluée à deux ans, la présence d'un défenseur auprès de chaque inculpé.

Le Conseil des Ministres a insisté sur la nécessité d'inscrire ce projet dans un contexte international et nous y veillerons.

L'Union européenne nous a déjà fait part de l'intérêt qu'elle souhaite témoigner à notre initiative.

Je mesure les espoirs qui sont placés dans le rôle que va devoir jouer notre association mais aussi le défi qui nous est lancé : organiser la défense de 70.000 détenus, pendant deux ans dans un pays en ruine et qui n'est pas spontanément disposé à admettre que les génocidaires soient assistés, pour leur défense, par les avocats, constitue une tâche considérable.

Tel est, cependant, notre mission et je la crois indispensable au retour de la concorde dans un pays déchiré et qui reste en proie à la vengeance.

Tous les bâtonniers des barreaux membres d'Avocats sans frontières dans le monde ont été informés de notre mission afin qu'il puisse lancer un appel vers les confrères qui accepteraient d'être intégrés dans le projet «Justice pour tous».

Cet appel a été entendu mais je souhaite qu'il reçoive le plus large écho possible afin que nous puissions répondre, sans faille, à une demande exceptionnelle.

Chacun conçoit les difficultés liées à la mise en oeuvre du projet : antenne locale, traducteurs, secrétariat, initiation des avocats aux usages locaux et aux origines du conflit, hébergement, etc.

C'est dire que toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Notre but, à ce stade est d'assurer la présence de 25 avocats sur place, se relayant tous les quinze jours pendant la durée des procès.

Les frais de déplacement et de séjour sont évidemment assumés par Avocats sans Frontières, outre une indemnité journalière qui sera accordée à chaque défenseur pour compenser partiellement l'éloignement de son cabinet pendant son séjour au Rwanda.

Vos candidatures (avec curriculum vitae) sont attendues au siège de A.S.F. : Maison de l'avocat, 65 avenue de la Toison d'Or à 1060 Bruxelles.

Les barreaux du monde entier vont participés à une oeuvre de reconstruction indispensable : soyons à la hauteur des espoirs qui sont placés en nous.

Pierre Legros
Président du conseil d'administration de l'Asbl «Avocats sans Frontières».

L'excellente suggestion de Raymond Destrijcker :
" Au foot, il faudrait des femmes dans les équipes : il y aurait plus de spectateurs ... et de joueurs ".

C'est à Saint-Valéry qu'on vit Marquenterre

Rompant avec la jurisprudence récente de la Conférence du Jeune Barreau, c'est à l'étranger, et plus particulièrement en baie de Somme, que le Président Demartin invita ses ouailles à venir se détendre au cours d'un week-end qui restera dans les annales.

Ils furent plus de septante, de tous âges et venant de tous les horizons, à répondre à son appel, alléchés tant par la perspective de découvrir une région magnifique que par l'annonce d'une soirée jazz.

Le résultat fut à la mesure de leurs espérances. On retiendra tout particulièrement la visite du parc ornithologique de Marquenterre, peuplé de cigognes au long bec, de spatules blanches, d'avocettes fort confraternelles et autres poules d'eau si aisément reconnaissables aux deux traits blancs garnissant leur auguste postérieur. Mais on se souviendra aussi de ce membre éminent du conseil de l'Ordre que la tenue verte, les jumelles et les appareils photographiques permirent d'identifier comme un véritable spécialiste des volatiles de toutes sortes.

Le point d'orgue du week-end fut naturellement la soirée jazz, au cours de laquelle plusieurs de nos confrères (et non des moindres puisqu'ils étaient ancien bâtonnier, membre du conseil de l'Ordre, chef de colonne, avocate, avocat ou commissaire du Jeune Barreau) montrèrent, dans des genres parfois méconnus ou très personnels, leur grande virtuosité.

La soirée s'acheva aux petites heures, et d'aucuns en revinrent fourbus.

Sans nul doute le Président Demartin peut-il être transporté d'allégresse en constatant la réussite de son week-end. Il faut cependant croire que cette réussite ne lui donna ni l'élan ni les ailes nécessaires au passage d'une mare boueuse, puisqu'un saut un peu court suivi d'une chute malencontreuse firent arriver un président tout crotté et quelque peu dépité à la dégustation des produits régionaux offerte par le maire de Saint-Valéry-sur-Somme.

G.C.

ECH

Omnes audi

quotidianu

Rentrée du Jeune Barreau de Londres

Dans le calendrier ô combien chargé des rentrées judiciaires, la City s'était réservée le dernier week-end de septembre. Albion nous tendait les bras - peut-être un peu plus timidement que les années précédentes, mais enfin... Le LONDON YOUNG SOLLICITORS GROUP, en association avec le YOUNG BARRISTERS' COMMITTEE, nous avait concocté un alléchant programme de derrière les fagots.

Le vendredi 27 septembre, après une visite encombrée de la Tour de Londres, nous fumes reçus par Lord HACKING(1), dans le cadre prestigieux de la House of Lords, une aile du Parlement longeant la calme (et brune) Tamise.

Ms Hilary ROSS, la charmante présidente du L.Y.S.G., remercia l'assemblée de sa chaleureuse présence. Elle céda rapidement la parole à notre hôte, lequel nous entretînt, avec tout le flegme oratoire que nous connaissons à nos cousins d'outre-Manche, de l'histoire de l'illustre bâtiment qui nous abritait. «Et l'ennui, fruit de la morne incuriosité, prit les proportions de l'immortalité»?.. Non, non, ce fut bref, donc intéressant...

Retrouvailles et présentations. Libations légères.

Les Pays-Bas étaient représentés d'une manière audacieusement pléthorique: de Rotterdam à La Haye, en passant par Utrecht et Amsterdam. L'Italie était plus timide. Le VLAAMS PLEITGENOOTSCHAP de Bruxelles était représenté par son Président, Me Peter CALLENS, et sa délicieuse épouse. Le (petit) Président de l'U.J.A. de Paris était également des nôtres. Nous n'avons pas pu ignorer le rire tonitruant de la Présidente du Jeune Barreau de Luxembourg, Me Valérie DUNONG.

Le Close Encounters Ball du samedi soir fut nettement plus dynamique, les diodes et les génériques synthétiques des jeux électroniques alternant avec les recommandations de croupiers improvisés autour de tables de roulette et black-jack, et sur fond de musique Disco. Des confrères hollandais nous transportèrent d'une admiration jalouse lorsqu'avec l'allégresse de céphalopodes parfaitement synchronisés, ils entamèrent les pas d'une «Macarena» endiablée. On me dit qu'avec l'âge, l'art et la vie ne font qu'un...

La Belgique se distingua d'une manière très fédérale, puisque Madame CALLENS et Me Eris LEMMENS, Président du Jeune Barreau de Liège, se virent tous les deux récompensés pour leurs superbes prestations à la roulette.

Dimanche matin, on nous offrit le spectacle d'un procès fictif(2). Les plaideurs - de vrais barristers qui nous recevaient dans leur Confrérie, le Lincoln's Inn - étaient brillants et convaincants.

Le lunch qui suivit signifiait que déjà notre rêve londonien prenait fin et qu'il fallait penser à rentrer, par un sombre et long tunnel. Alors que le train rythmait une somnolence bien méritée, nous pensions simplement que l'accueil à réserver à Ms Hilary ROSS en janvier devait être à la hauteur de la gentillesse spontanée avec laquelle elle nous avait reçus. Qu'elle en soit remerciée.

Hu.D.

1 «Lors de mon arrivée en Grande-Bretagne, les Anglais étaient grands, minces et taciturnes, tandis qu'aujourd'hui, ils sont grands, minces et taciturnes.» (Georges MIKES, «Comment peut-on être anglais?», Hachette, 1963).

2 «Il n'est pas interdit de penser que, si l'Angleterre n'a pas été envahie depuis 1066, c'est que les étrangers redoutent d'avoir à y passer un dimanche.» (Pierre DANINOS, «Les carnets du Major Thompson», Hachette, 1960). C'était la dernière méchanceté gratuite.

HOS
ntur judicum
referentes

Le dîner de Cons

Un écho de l'ouverture de l'abonnement pluri-théatre auquel j'adhère à mon plus grand bonheur pour la première fois de mon existence.

Pierre WINAND a rassemblé cette année plus de 500 personnes grâce à la qualité légendaire de ses critères de sélection. Tandis que la plupart hésite entre " Perdu de vue " ou " Inspecteur Derrick ", les CJBistes (biens ? ou moins), zappent entre les différents théâtres belges.

Hier soir, c'était la première du dîner de cons, cette pièce de Francis Veber, qui a triomphé à Paris, mise en scène par Pierre Mondy. Au passage 44, c'est Michel Roux qui reprend à merveille le rôle tenu initialement par Claude Brasseur.

Le rôle du con est interprété par un Jacques Villeret plus crétin que nature (" Est-ce vraiment un rôle de composition ? " se demandait quelqu'un dans la salle).

L'histoire est amusante. Brochan, un homme riche et intelligent, organise avec ses amis tous les mardis soir des dîners de cons. Celui qui y amène la personne le plus con, d'entre les cons, remporte la partie. François Pignon est le con sélectionné par Brochan. Une sciatique empêchera Brochan d'assister de soir là au fameux dîner, il est trop tard pour décommander le con, et pour son plus grand malheur, le con ne décollera pas de chez lui ...

Sur une idée originale, avec une distribution masculine naturelle et efficace (les femmes l'étant moins), un rythme soutenu et enlevé, cette pièce sans grande prétention littéraire, détend et amuse sans conteste le spectateur.

La seconde partie ne résiste malheureusement pas à la pathologie vaudevillesque, les lourdeurs et les farces faciles se succèdent, le spectateur est content que cela se termine mais malheureusement juste un peu trop tard.

Ne croyez pas que ce spectacle soit réservé uniquement aux cons ou aux pas cons, au contraire il s'adresse aux deux catégories : les cons se réjouiront de savoir qu'il existe encore plus cons qu'eux, parce qu'ils comprennent les subtilités que François Pignon ne saisit pas, et les pas cons seront également ravis de savoir que, pour finir, les cons qui les entourent ne sont pas si cons que cela.

Un spectacle à voir certainement mais pas obligatoirement, à revoir je ne crois pas sauf pour les plus cons que le con qui n'auraient pas tout saisi.

Selon le même principe, si vous ne savez plus quoi faire pour amuser vos invités, créez l'événement et faites un dîner de moches, de gros, de nains, de spaghettis, de Vanessa Paradis, de Ducruet, d'Hervé Meillon, de ...

F. vdP.

En avoir ou pas

L'histoire enseigne qu'à l'état de nature, beaucoup d'hommes sont des brutes sanguinaires et égoïstes. Si l'on ne borne point leurs instincts par des lois sévères, nos congénères sont à leur propre espèce le pire des prédateurs. Pendant des siècles, les principes de la religion constituèrent un rempart efficace contre les débordements de nos âmes barbares. Non que la violence n'exista point ou qu'il n'y eut point de viol et de rapine; non qu'il ne se trouva point, en ces temps reculés, d'individus licencieux et de pervertis tentés à l'envers de la nature; non qu'il n'y eut point d'ogres abominables pour égorger d'innocents enfançons dans les fossés de Machecoul; mais au moins, les monstres avaient conscience de contrevenir à la règle et savaient qu'à la découverte de leurs crimes correspondait leur mise au banc de la société. Le monde d'alors reposait sur une vision inspirée, derrière laquelle on devinait le souffle puissant de la divinité.

Oh ! Il y eut sans doute des époques où les hommes furent grands sans que la foi parut en être la cause. Quel coeur insensible ne frémirait point en songeant au glorieux sacrifice des «poilus» de 1914, à leur courage, à leur abnégation, à l'oubli de soi auquel les conduisit le service qu'ils croyaient juste; mais à y réfléchir, les idées de famille, de patrie, de justice et d'honneur qu'ils défendaient restaient la lointaine réminiscence du message d'un charpentier galiléen.

Or d'idées, nous n'en avons plus. Les déviances se réclament de la norme; on parle de marier des hommes avec des hommes et un très sérieux sénateur hollandais exige avec morgue la reconnaissance de la pédophilie. Quel est ce monde dans lequel nous vivons ? Comment se peut-il qu'un premier ministre aux allures de chimpanzé savant ne lève guère le nez pointé sur ses chiffres tandis qu'on assassine des fillettes ? Est-il vraiment possible que la police et la gendarmerie se livrent cette guerre grotesque digne d'une cour de récréation ? Pas un jour ne se passe sans qu'on parle de corruption, de concussion ou de protections occultes, donnant au commun le sentiment de vivre dans un incurable égout.

Par les tripes de Molubec ! Nous n'avons plus d'idées, voilà le point; concevons à nouveau un monde où l'homme aura autant de devoirs que de droits; cessons de négliger les antiques valeurs qui nous ont été léguées; reconnaissons leur puissance, leur universalité et leur fondement.

J'ai mon compte de ces intellectuels dévoyés qui invoquent la liberté à chaque instant pour justifier tous les excès; je suis repu des guignols qui font profession de leur conscience comme d'autres font commerce de leurs charmes. Je suis fatigué des comptables obtus qui nous gouvernent. Lorsque Berryer eut atteint le sommet de la gloire, un quidam s'étonna qu'il ne cherche point à s'enrichir quand pour cela il n'est qu'à se baisser. «Oui, répliqua l'illustre avocat, mais il faudrait se baisser». Nul aujourd'hui n'oserait cette réponse; mais Berryer appartient à un autre temps.

E. Cu.

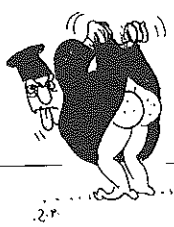

ECHOS

Omnes audientur judicum quotidianum referentes

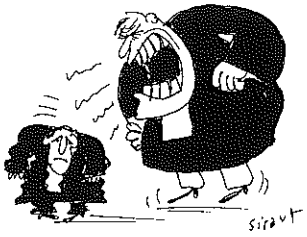

Les prix Lejeune et Janson

Si 1994 fut, pour les prix Lejeune et Janson, une année de vaches grasses avec près de vingt candidats en lice et 1995 l'année des vaches maigres avec seulement six candidats, l'année présente se révéla une année diététique: neuf candidats se présentèrent à l'appétit du jury comme de la critique.

L'on écrit généralement qu'il est une tâche difficile d'ouvrir le feu de ces compétitions. A entendre Maître Dominique Ramakers et Maître Delphine Lebeau, auxquelles revint cet honneur, l'on put s'en rendre compte. Maître Ramakers avait décidé d'attaquer la justice, Maître Lebeau de la défendre. Le sujet paraîtrait aujourd'hui convenu, il ne l'était pas encore en mai dernier. A l'époque, l'on accordait encore à cette veille dame justice, recroquevillée sur le banc des accusés, le bénéfice de l'erreur invincible.

L'on entendit ensuite la belle voix profonde de Maître Stéphan de Callataÿ et celle très légère de Maître Isabelle Gaudissart. Le sujet qu'ils avaient librement choisi était de ceux que l'on vous impose généralement dans les concours de plaidoiries et qui vous font souffrir par leur caractère artificiel. Au départ de faits simples - un accident de roulage - se trouve greffée une belle question de principe: la victime de cet accident a-t-elle une âme? Maître de Callataÿ se lança alors dans une étude anthropologique pseudo-savante pour nous convaincre de l'humanité de son client, mais peut-être manqua-t-il lui-même de chaleur dans l'expression pour nous en convaincre réellement. Maître Gaudissart, quant à elle, devait essayer de nous démontrer le contraire, mais sa bonne humeur naturelle et sa spontanéité semblaient contredire ses propos sévères.

Maître Solange Cicurel et Maître Anne Karcher nous entretinrent ensuite de la dure existence de Pamela A, aujourd'hui respectable consoeur de notre barreau, mais hier étudiante désoeuvrée et mannequin spécialisée dans le "Wonderbra". Maître Cicurel poursuivait au nom de sa cliente l'interdiction d'affichage d'anciennes publicités présentant la poitrine de Pamela A. Elle plaida tantôt avec humeur tantôt en droit, mais toujours avec une grande clarté. Maître Anne Karcher lui donna la réplique, non sans panache. Dressant un portrait de Pamela A. quelque peu vitriolé, Maître Karcher mêla de quelques gouttes de picrate un exposé juridique fort bien construit. L'incontestable talent de Maître Karcher fut récompensé du prix Janson.

Il est généralement très hasardeux de concourir tout seul lors d'un concours de plaidoiries, car la contradiction n'apparaît pas alors de manière claire, à moins d'être soi-même contradictoire, ce qui n'est pas non plus excellent. C'est pourtant dans cette situation périlleuse que fut placé Maître Hugues Dereme, dont l'adversaire faisait défaut ce jour-là. Ceci n'empêcha pas Maître Hugues Dereme de nous offrir une magnifique plaidoirie. Il nous exposa avec une grande clarté et beaucoup d'humour, sans pour autant tomber dans la facilité, les déboires de Monsieur de Boustanille, grand chasseur devant l'éternel dont les appétits cynégétiques avaient été trompés par une agence de voyage. Le prix Lejeune récompensa très naturellement la prestation de Maître Dereme.

Il revint ensuite à Maître Gilles Vanderbeck et à Maître Cédric Vergauwen de clore la cession. Maître Vanderbeck, dont les talents de plaideur sont déjà connus, n'était pas au meilleur de sa forme. Trop long, trop compliqué, Maître Vanderbeck ne put être suivi dans ses subtiles considérations relatives au contentieux électoral qu'il nous soumettait. En clair, l'affaire se résumait à l'éviction d'un brave citoyen d'une liste électorale communale et au pouvoir du juge des référés d'intervenir dans un tel litige. Maître Cédric Vergauwen lui donna une réplique brillante dans la forme. Assurément, Maître Vergauwen a une belle voix et il sait la faire vibrer agréablement. Il a également le sens des formules et connaît son auditoire. Malheureusement, l'exposé de Maître Vergauwen pêchait en droit. A entendre Maître Vergauwen, pénaliste déjà célèbre, disserter sur les conditions du référé civil, je me rappelais moi-même plaider en correctionnelle, parfois un tout petit peu à côté de la plaque ...

E. C.

Raymond Destrijcker nous explique :

" J'essaie de satisfaire les souhaits si possible.
En ce qui concerne la répartition
des armoires au vestiaire :
avant, les femmes étaient en bas
et les hommes en haut.
Maintenant, il n'y a plus de critère :
les avocats sont trop nombreux ".

Formation continue en informatique

A partir de fin octobre — Palais de justice

Séances d'initiation (niveau 1) et/ou de perfectionnement (niveau 2) à l'informatique: explication du matériel, principaux logiciels, critères d'achat, conseils pratiques, LEXNET...
Un ou deux midis par semaine, de 12h15 à 14h30
Par groupes de 8 pers. max (possibilité de constituer son propre groupe)
Inscriptions et renseignements au Secrétariat
P.A.F.: 150 F (500 F non-membres), comprenant un sandwich

Avec la Collaboration de

CITIBANK THE CITI NEVER SLEEPS — LEXnet

Mini-recyclage : «Les recours en droit européen»

Vendredi 15 novembre 1996 — Maison de l'Avocat, avenue de la Toison d'Or, 65 à 1060 Bruxelles

Par Monsieur Xavier LEWIS, ancien référendaire à la Cour de Justice de Luxembourg, administrateur des services juridiques de la Commission

Grande conférence Christian Chartier

28 novembre 1996 à 20h30 — Palais de justice

L'Asbl Avocats sans Frontières et la Conférence du jeune barreau de Bruxelles ont le plaisir de vous inviter à la grande conférence de M. Christian Chartier, porte parole du Tribunal international de La Haye.

La conférence aura pour thème : «Difficultés et perspectives du Tribunal pénal international».

PAF : 100 F pour les membres d'Avocats sans Frontières et de la Conférence du jeune barreau
300 F pour les autres.

Conférence Berryer

Date à déterminer — Palais de justice

La joute oratoire de l'année ! Celle où le moindre faux pas est sévèrement sanctionné par un public survolté. Traditionnelle rencontre entre de jeunes orateurs de notre barreau et les secrétaires de la Conférence du stage du Barreau de Paris.
Le principe est simple : un invité, trois ou quatre thèmes de discours, trois orateurs, un jury composé des secrétaires de la Conférence du stage de Paris, un public chauffé à blanc ...
Bloquez la dernière semaine de novembre et la première semaine de décembre. La Conférence Berryer aura lieu à ce moment-là.

info : secrétariat de la Conférence du jeune barreau ou sur Lexnet - rubrique : barreau de Bruxelles - Conférence du jeune barreau

Activités

Recyclage : «Les procédures de mise en état sous l'angle du droit judiciaire et de la déontologie»

Jeudi 5 décembre 1996 à 14h — Palais de Justice de Bruxelles

Sous la direction scientifique de Me Pierre CORVILAIN

14.00 h : Ouverture de la séance par Me Marc DEMARTIN, Président de la Conférence du jeune barreau -
Présentation des intervenants par Me Pierre CORVILAIN.

14.15 h : " Les demandes de fixation, les accords et les ordonnances " par Me Jacqueline LINSMEAU (avocat, professeur ordinaire à l'Université libre de Bruxelles);
" Les aspects déontologiques " par Me Marc WAGEMANS (avocat).

15.00 h : " Communication des pièces et des conclusions en procédure normale et en débats succincts " par Me Pierre MOREAU (avocat, assistant à l'Université de Liège);
" Les aspects déontologiques " par Me Marc WAGEMANS.

15.45 h : " Sanctions et pouvoirs du juge " par Me Jacques ENGLEBERT (avocat, assistant à l'Université libre de Bruxelles); " Les aspects déontologiques " par Me Marc WAGEMANS.

16.30 h : pause café

16.45 h : " Le point de vue du magistrat " par Monsieur Christian PANIER (Président du tribunal de première instance de Namur, professeur à l'Université catholique de Louvain).

17.15 h : questions

18.00 h : clôture du recyclage

P.A.F.:
- membres avocats de moins de 5 ans: 500 F
- autres membres: 1.000 F
- non-membres: 2.000 F

Des notes seront remises le jour même. Un ouvrage pourra être acquis ultérieurement.

Mini-recyclage : «Les droits de succession»

Date à déterminer

Par Me Thierry AFSCHRIFT

Recyclage : «L'interdépendance des contrats»

Vendredi 21 mars 1997

En collaboration avec le VLAAMS PLEITGENOOSTSCHAP et l'ASSOCIATION BELGE DES JURISTES D'ENTREPRISES

Les informations utiles suivront.

e

97

es orateurs, événement le plus important de l'année judiciaire, la rentrée du ura lieu le vendredi 10 janvier 1997.

ette date dans votre agenda !

rnée sera disponible dès le mois de décembre au secrétariat de la Conférence.

BARREAU DE BRUXELLES
ORDRE FRANÇAIS DES AVOCATS

Communication de l'Ordre

s a conclu des conventions de jumelage avec certains barreaux étrangers

Agenda 1995-1996

Novembre 1996
- jeudi 7 : déjeuner avocats-magistrats
- vendredi 15 : Mini-recyclage : Les recours en droit européen
- jeudi 28 : Grande conférence Christian Chartier

Décembre 1996
- jeudi 5 : Recyclage : Les procédures de mise en état

Janvier 1997
- vendredi 10 : Rentrée judiciaire

Petites informations

Grande revue du jeune barreau : La Conférence recrute
Vous vous sentez une âme et un cœur de musicien ? d'auteur ? d'acteur ?
Vous souhaitez participer activement à la grande revue de la conférence du jeune barreau de Bruxelles, en juin 1997. N'hésitez pas à vous faire connaître par écrit ou par téléphone, au Président, Marc DEMARTIN.

Adressographes
La Conférence du jeune barreau possède des adressographes complets, et mis à jour régulièrement, de l'ensemble de ses abonnés, ainsi que de l'ensemble des avocats du Barreau de Bruxelles. Ces adressographes sont mis à la disposition de tous et à des conditions avantageuses pour les membres en règle de cotisation. Ne manquez pas de les utiliser, pour vos changements d'adresse notamment. Pour tous renseignements, veuillez vous adresser au secrétariat de la Conférence (tél. 02/508.66.43 de 9 à 12h).

Petites annonces dans «La Conférence»
Une rubrique vous est ouverte pour l'insertion de petites annonces, que vous désiriez vendre un bureau, le mettre en location, chercher un collaborateur ou une secrétaire, vendre vos codes...
Merci de faire parvenir vos annonces dactylographiées au secrétariat de la Conférence au plus tard six semaines avant notre date de parution, soit avant le 15 juillet (numéro de septembre), 15 septembre (numéro de novembre), le 15 novembre (numéro de janvier), le 15 janvier (numéro de mars), le 15 mars (numéro de mai).
Prix exclusivement réservé aux avocats : 750 FB pour trois lignes (maximum 75 lettres, signes ou espaces).

Articles à publier dans «La Conférence»
Vos articles et vos suggestions sont les bienvenus. Si vous désirez traiter l'un ou l'autre sujet ou faire connaître une opinion dans le courrier des lecteurs nous serions heureux de publier votre contribution. Merci de contacter à cet égard, de préférence par courrier ou par téléfax, Me Gérard KUYPER (tél. 02/675.30.30 - Fax : 02/675.30.31).

Groupements et associations
La Conférence centralise les demandes de ceux d'entre vous qui désirent se grouper ou s'associer. Si vous êtes intéressé par ce service, vous pouvez utilement prendre contact avec le vice-président, Me Michel VLIES (tél.02/217.39.90-Fax: 02/218.06.72)

Cercle Marin
La tribune du Cercle Marin est ouverte à tous les jeunes avocats souhaitant parler d'un sujet de leur choix, que celui-ci soit juridique, littéraire, culturel, scientifique... ou humoristique.
Elle sera animée, cette année, par Me Florence HEENEN (tél. 02/345.91.83 - Fax : 02/344.51.81) et Me Cédric VERGAUWEN (tél. 02/345.18.15 - Fax : 02/345.82.78).

Palais littéraire et artistique
Le Palais littéraire et artistique donne la parole à tous ceux et celles qui désirent faire connaître une œuvre ou un artiste. Comme par le passé, la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles serait heureuse d'accueillir des orateurs appartenant au monde judiciaire et disposés à nous dévoiler leurs talents de critiques d'art ou d'artistes... Toute personne intéressée est priée de prendre contact à ce propos avec Me Cédric VERGAUWEN
(tél. 02/345.18.15 - Fax : 02/345.82.78).

LOCATION DE BUREAUX

Une association d'avocats établie avenue Louise, 203, propose un très beau bureau à louer, à des conditions très intéressantes. (extension possible)

L'association dispose d'une infrastructure complète et neuve (secrétariat, centrale téléphonique, téléfax, bibliothèque, salle de conférence, bureaux de stagiaire, photocopieuse,...)

Pour renseignements :
T 02/640 61 60 • F 02/640 10 34

GRADUÉE EN DROIT (EPHEC)
21 ans,
trilingue (Français, Néerlandais, Anglais)
cherche
emploi de secrétaire juridique
auprès d'avocats, huissiers, notaires.
Tél. : 02/ 384.65.24

AVOCAT,
quarantaine, bilingue,
cherche collaboration externe ou interne
mi-temps pour commencer
Téléphone : 02/648.13.38

BUREAU À LOUER
Avocats, 45 ans et plus
avenue Louise
cherchent autre(s) avocat(s) locataire(s) loyer avantageux : 16.000 F.
possibilité de collaboration
lignes téléphoniques, photocopieuse et fax, nombreux parkings, etc...
avec possibilité de participation
S'adresser exclusivement au 640.29.74 ou encore par telefax : 640.93.12

A LOUER/À VENDRE
appartement très spacieux, entièrement rénové comprenant : hall (+ 45 m2), vestiaire, débarras divers, living (+ 35 m2), salle à manger (+ 30 m²), 3 chambres spacieuses (24,26 et 28 m²) + une 4ème chambre (+12 m²), autorisation pour bureaux, garage et cave
Pour toutes informations, s'adresser J.M. Brocorens, 736.60.24 ou fax 736.61.75.

Groupement d'avocats
Bld Louis Schmidt, 72
1040 Bruxelles

Offre de location

Bureaux dans une maison de maître rénovée

Installation nouvelle appropriée :
accueil, central téléphonique, salle de conférence, bibliothèque, cafétaria, parking clientèle, proximité transports en commun.
Perspective de groupement ou association :
location complémentaire pour collaborateurs et stagiaires, local secrétariat.

Contacter :
Florence Van de Putte
Tél. 02/736 60 24

Agenda des fournisseurs et services spécialisés

LOGICIELS SPÉCIALISÉS

CICERO LawPack®

N°1 des logiciels pour avocats

INFORMA Europe
38 Rue de Moorslede • 1020 Bruxelles
N° vert : 0800 91 080
Fax : 02/425 28 10

CARE-SOFT

APPLICATIONS
AVOCATS - HUISSIERS DE JUSTICE

Tél. : 071/30 22 06 • Fax : 071/30 58 59
Tél. et Fax : 02/721 42 58

AISE CENTER MEMLEX (AVOCATS)

DOS • NOVELL • WINDOWS • OS/2

Rue de Taillis-Pré, 36
6200 Châtelineau
Tél. : 071/38 90 05 • Fax : 071/38 09 07

LEXel®

La solution informatique
pour la gestion de votre cabinet d'avocat

Pyramique SA
60c Avenue de la Toison d'Or • 1060 Bruxelles
Tél. : 02/538 54 76

TRADUCTEURS JURÉS

Alias languages

CompuServe 101661,2777

101 Bld Saint-Michel • 1040 Bruxelles
Tél. : 02/735 55 95 • Fax : 02/733 67 28
Modem : 02/732 00 67

NCI TRANSLATION CENTER

TRANSLATION CENTER

Avenue Louise 149/24 • B 1050 Bruxelles
Tél. : 02/535 74 44 • Fax : 02/535 75 75
Modem : 02/535 76 40

APPAREILS DE DICTÉE

DICTEE CENTER
R. Sakellario

88a Chaussée de Charleroi
1060 Bruxelles
Tél. : 02/538 47 65 • Fax : 02/534 10 74

DOCUMENTS EXCHANGE

Hays Document Exchange

32 Rue Picard • 1080 Bruxelles
Tél. : 02/420 41 11 • Fax : 02/420.72.77

ARCHIVAGE

Hays Information Management

32 Rue Picard • 1080 Bruxelles
Tél. : 02/427 71 23 • Fax : 02/420 66 86

FOURNITURES DE BUREAUX

S.A. ODENDHAL

65b Rue de la Régence
1000 Bruxelles
Tél. : 02/512 13 83 • Fax : 02/511 42 93

RALIER

Accessoires toutes marques

Toners laserprinters - Fax et copieurs

125 Rue Potaarde
1082 Bruxelles
Tél. : 02/469 03 33 • Fax : 02/469 02 80

TRAITEURS

LES FRERES DEBEKKER

95 Rue Charles Degroux
1040 Bruxelles
Tél. : 02/736 00 40 • Fax : 02/736 67 00

Gastronomical Events
ALL IN ONE
02/347 11 83
Service & Equipment

134 Rue des Carmélites
1180 Bruxelles
Fax : 02/343 42 03

RESTAURANTS

4-6 Rue de l'Epée (Pl. Bruegel)
1000 Bruxelles
Tél. : 02/511 76 39

La Cuisine au Beurre

2a Rue du Faucon
1000 Bruxelles
Tél. : 02/502 19 81

SEREZ-VOUS L'AVOCAT BRANCHÉ?

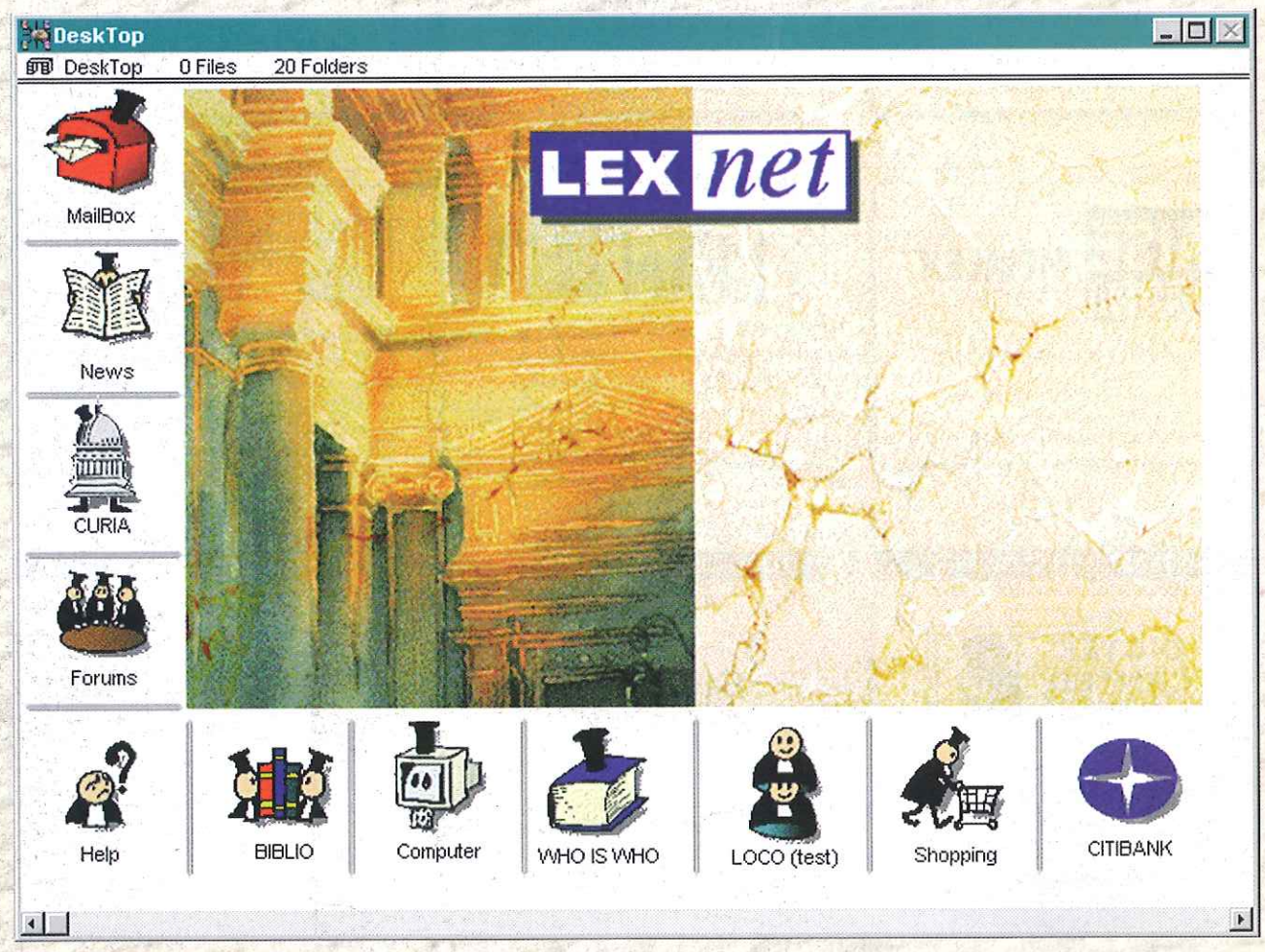

LEXNET® est un service de communication réservé aux professions juridiques en Belgique.

- Messagerie électronique
- Des forums de conversations
- Une adresse internet mondiale

Comment vous connecter ?

Contactez :

European Law Office scrl

Rue d'Albanie 117 B-1060 Bruxelles
Tél. (32) 2 534 85 03
Fax. (32) 2 534 42 43

LEX net

ou bien contactez le secrétariat de la Conférence.

HET VLAAMS PLEITGENOOTSCHAP
BIJ DE BALIE TE BRUSSEL

CITIBANK

Illustrations par Siraut